

N°	Date examen	Objet	Approbation/ Rejet
2023-15	26/09/2023	Désignation du 4ème membre suppléant de la Commission Dégrèvements suite à changement de délégués sur la commune des CARS	Approuvée
2023-16	26/09/2023	Election du 6ème membre du bureau syndical suite à démission	Approuvée
2023-17	26/09/2023	Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable - Exercice 2022	Approuvée
2023-18	26/09/2023	Marchés publics - Accord-cadre à bons de commande – Renforcements extensions programme 2024 -2028	Approuvée
2023-19	26/09/2023	Marchés publics - Accord-cadre à bons de commande – réhabilitation des équipements hydrauliques – Programme 2024-2028	Approuvée

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2023-15

Séance du 26/09/2023

Désignation du 4^{ème} membre suppléant de la Commission Dégrèvements suite à changement de délégués sur la commune des CARS

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
117	73	3	76

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 13 septembre 2023, s'est réunie en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : Mme Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean DUCHAMBON, Jean Pierre GRANET, Christophe USCAIN, Didier CHARPENTIER, Jean Jacques LAMANT, Mme Marie AUFAURE, MM. Xavier ABBADIE, Pascal AUVERT, Serge CORREIA, Stéphane FAROUT, Bruno GAUBERT, Gaëtan GOU MILLOUX, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Mme Christelle PEYROT, Jean-Claude SAINTONGE, Jacques BERNIS, Gaston CHASSAIN, Lucien DUROUSSEAU, Alexandre GARNIER, Didier LEYRIS, Karl PERIGAUD, Alexandre PORTHEAULT, Philippe ROUGERIE, Bernard SAUVAGNAC, Pascal THEILLET, Manuel VERGER, Christian JULIEN, Serge DESBORDES, MME Elodie FEIFER, MM. Hubert DOUDET, Michel BAZIN, Lies SWIDERSKI, Frédéric LAPEYRONNIE, Vincent VENDRAMINI, Rick JANSEN, Fernand LAVIGNE, Jean-Louis DUBOIS, Sylvain CASSORE, Mme Marie LINET, MM. Georges BEAUDOU, Mme Françoise GARNIER, MM. Patrick JOUANNETAUD, Guy MONTET, Christian CHIROL, Moïse BONNET, Bertrand JAYAT, Jean-Louis RIBET, Michel SARRE, Jean Louis BOURDEAU, Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Franck LETOUX, Cédric GEORGES, Yoann RUFFEL, Eric BOULESTEIX, Marcel BARTOUT, Mme Jacqueline LHOMME LEOMENT, Jean Marie MOREAU, Yves GAVINET, Christian LATOUILLE, Bertrand DESBORDES, André SOURY, Jean-Claude LATHIERE, Eric DOMBRAY, Mme Gwenaëlle PAILLOT, MM. Paul HURAUULT, Bruno DESSANE, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Louis GALTIER, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Alain FAVRAUD, Philippe LACROIX, Mme Chantal TARNAUD, Mme Elodie CLEMENT, MM. Jean-Pierre FRUGIER, Frédéric MECHIN, Pierre PETILLON, Anthony RICQ, Gilles ROQUES, Jean Michel AUFORT, Alain BOURION, Mmes Nathalie BUISSON, Sylvia COSTE, , MM. Bernard GLANDUS, Philippe JANICOT, Jean Marie MIGNOT, Guillaume RICHIGNAC, David CUETOR, Denis VARENNE, Jacques BLONDY, Thierry CHIBOIS, René PARAUD, Stéphane CHEVAL, Sébastien AUBOUR, Richard CRUVEILHER, Patrice CHAUVEL, Mme Séverine DUREISSEIX, M. Pierre ROUX, Mmes Annick BREUIL, Marie Odile MALOCHET, MM. Guillaume ANTENOR, Mmes Béatrice LOPEZ SUAREZ, Sylvie MOLINES, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Loïc GAYOT, Mme Corine LORNAC, MM. Eric GERVEIX, Mme Elisabeth MARETHEU, MM. Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, Simon CUILLERDIER, Mmes Marie-Agnès DELORT, Valérie DUMAINE, membres du Comité Syndical.

Pouvoirs : M. Loïc GAYOT à M. Fernand LAVIGNE, Mme Séverine DUREISSEIX à M. Maurice LEBOUTET, M. Guillaume ANTENOR à M. Rick JANSEN.

Secrétaire de séance : M. Guy MONTET.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°46/20 en date du 01/09/2020 portant création de la commission dégrèvements et désignation des membres,

Vu la délibération de la commune des Cars modifiant ses délégués en date du 11/10/2021,

Vu les statuts du Syndicat et notamment l'article 4-1,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un membre suppléant au sein de la commission dégrèvements,

AR Prefecture

087-200080307-20230926-CS_2023_15-DE
Reçu le 02/10/2023

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2023-15

Séance du 26/09/2023

Désignation du 4ème membre suppléant de la Commission Dégrèvements suite à changement de délégués sur la commune des CARS

Monsieur le Président, propose la candidature de Lucien DUROUSSAUD, délégué à la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, en tant que 4^{ème} délégué suppléant de la commission dégrèvements

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : dit que la commission dégrèvements est composée comme suit :

Président : M. Maurice LEBOUTET

Délégués titulaires

1er Délégué titulaire M. Loïc GAYOT, Délégué titulaire de la commune des CARS, Vice-Président en charge de la commission
2ème Délégué titulaire M. André SOURY, Délégué titulaire de la commune de SAINT LAURENT SUR GORRE
3ème Délégué titulaire M. Christian CHIROL, Délégué titulaire de la commune de PAGEAS
4ème Délégué titulaire M. Karl PERIGAUD, Délégué titulaire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole
5ème Déléguée titulaire Mme Véronique LAGRANGE, Déléguée titulaire de la commune de PIERRE BUFFIERE

Délégués suppléants

1er Délégué suppléant M. Bertrand DESBORDES, Délégué titulaire de la commune de SAINT HILAIRE BONNEVAL
2ème Délégué suppléant M. Pierre PETILLON, Délégué titulaire de la Communauté de Communes Val de Vienne
3ème Délégué suppléant M. Jean Pierre FRUGIER, Délégué titulaire de la Communauté de Communes Val de Vienne
4ème Délégué suppléant M. Lucien DUROUSSAUD, délégué à la Communauté Urbaine de Limoges Métropole
5ème Délégué suppléant M. Didier LEYRIS, Délégué titulaire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole

VOTE

Pour : 76

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Fait à Aix sur Vienne, le 26 septembre 2023



SYNDICAT DES EAUX
VIERGE
VIENNE - BRISANCE - GORRE

Le Président, Maurice LEBOUTET

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

03/10/2023

AR Prefecture

087-200080307-20230926-CS_2023_15-DE
Reçu le 02/10/2023

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
VIENNE BRIANCE GORRE**

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2023-16

Séance du 26/09/2023

Election du 6^{ème} membre du bureau syndical suite à démission

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
117	73	3	76

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 13 septembre 2023, s'est réunie en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : Mme Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean DUCHAMBON, Jean Pierre GRANET, Christophe USCAIN, Didier CHARPENTIER, Jean Jacques LAMANT, Mme Marie AUFAURE, MM. Xavier ABBADIE, Pascal AUVERT, Serge CORREIA, Stéphane FAROUT, Bruno GAUBERT, Gaëtan GOU MILLOUX, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Mme Christelle PEYROT, Jean-Claude SAINTONGE, Jacques BERNIS, Gaston CHASSAIN, Lucien DUROUSSEAUD, Alexandre GARNIER, Didier LEYRIS, Karl PERIGAUD, Alexandre PORTHEAULT, Philippe ROUGERIE, Bernard SAUVAGNAC, Pascal THEILLET, Manuel VERGER, Christian JULIEN, Serge DESBORDES, MME Elodie FEIFER, MM. Hubert DOUDET, Michel BAZIN, Lies SWIDERSKI, Frédéric LAPEYRONNIE, Vincent VENDRAMINI, Rick JANSEN, Fernand LAVIGNE, Jean-Louis DUBOIS, Sylvain CASSORE, Mme Marie LINET, MM. Georges BEAUDOU, Mme Françoise GARNIER, MM. Patrick JOUANNETAUD, Guy MONTET, Christian CHIROL, Moïse BONNET, Bertrand JAYAT, Jean-Louis RIBET, Michel SARRE, Jean Louis BOURDEAU, Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Franck LETOUX, Cédric GEORGES, Yoann RUFFEL, Eric BOULESTEIX, Marcel BARTOUT, Mme Jacqueline LHOMME LEOMENT, Jean Marie MOREAU, Yves GAVINET, Christian LATOUILLE, Bertrand DESBORDES, André SOURY, Jean-Claude LATHIERE, Eric DOMBRAY, Mme Gwenaëlle PAILLOT, MM. Paul HURAUULT, Bruno DESSANE, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Louis GALTIER, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Alain FAVRAUD, Philippe LACROIX, Mme Chantal TARNAUD, Mme Elodie CLEMENT, MM. Jean-Pierre FRUGIER, Frédéric MECHIN, Pierre PETILLON, Anthony RICQ, Gilles ROQUES, Jean Michel AUFORT, Alain BOURION, Mmes Nathalie BUISSON, Sylvia COSTE, , MM. Bernard GLANDUS, Philippe JANICOT, Jean Marie MIGNOT, Guillaume RICHIGNAC, David CUETOR, Denis VARENNE, Jacques BLONDY, Thierry CHIBOIS, René PARAUD, Stéphane CHEVAL, Sébastien AUBOUR, Richard CRUVEILHER, Patrice CHAUVEL, Mme Séverine DUREISSEIX, M. Pierre ROUX, Mmes Annick BREUIL, Marie Odile MALOCHET, MM. Guillaume ANTENOR, Mmes Béatrice LOPEZ SUAREZ, Sylvie MOLINES, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Loïc GAYOT, Mme Corine LORNAC, MM. Eric GERVEIX, Mme Elisabeth MARETHEU, MM. Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, Simon CUILLERDIER, Mmes Marie-Agnès DELORT, Valérie DUMAINE, membres du Comité Syndical.

Pouvoirs : M. Loïc GAYOT à M. Fernand LAVIGNE, Mme Séverine DUREISSEIX à M. Maurice LEBOUTET, M. Guillaume ANTENOR à M. Rick JANSEN.

Secrétaire de séance : M. Guy MONTET.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2020-18 du 29/07/2020 portant création de 7 postes de Vice-Présidents et de 10 autres membres du bureau syndical;

Vu la délibération n°2020-31 du 29/07/2020 portant élection du 6ème membre du bureau syndical

Considérant la démission effective en date du 11 avril 2023 du 6ème membre du bureau syndical;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'élection de ce siège devenu vacant;

AR Prefecture

087-200080307-20230926-CS_2023_16-DE
Reçu le 02/10/2023

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2023-16

Séance du 26/09/2023

Election du 6ème membre du bureau syndical suite à démission

Considérant que les vice-présidents et les autres membres du bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;
Après appel à candidature, Monsieur Sébastien FISSOT, délégué titulaire de la commune de RILHAC LASTOURS, propose sa candidature.

Il est procédé à l'élection du 6ème membre du bureau syndical et le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	76
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	76
Majorité absolue	39

Monsieur le Président proclame les résultats :

M. Sébastien FISSOT, délégué titulaire de la commune de RILHAC LASTOURS, a obtenu 76 voix (soixante-seize).

M. Sébastien FISSOT, délégué titulaire de la commune de RILHAC LASTOURS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6^{ème} membre du bureau.

VOTE
Pour : 76
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Fait à Aix sur Vienne, le 26 septembre 2023



SYNDICAT DES EAUX
VIENNE - BRIANCE - GORRE

Le Président, Maurice LEBOUTET

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

03/10/2023

AR Prefecture

087-200080307-20230926-CS_2023_16-DE
Reçu le 02/10/2023

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
VIENNE BRIANCE GORRE**

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2023-17

Séance du 26/09/2023

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2022

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
117	73	3	76

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 13 septembre 2023, s'est réunie en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : Mme Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean DUCHAMBON, Jean Pierre GRANET, Christophe USCAIN, Didier CHARPENTIER, Jean Jacques LAMANT, Mme Marie AUFAURE, MM. Xavier ABBADIE, Pascal AUVERT, Serge CORREIA, Stéphane FAROUT, Bruno GAUBERT, Gaëtan GOMILLÔUX, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Mme Christelle PEYROT, Jean-Claude SAINTONGE, Jacques BERNIS, Gaston CHASSAIN, Lucien DUROUSSEAUD, Alexandre GARNIER, Didier LEYRIS, Karl PERIGAUD, Alexandre PORTHEAULT, Philippe ROUGERIE, Bernard SAUVAGNAC, Pascal THEILLET, Manuel VERGER, Christian JULIEN, Serge DESBORDES, MME Elodie FEIFER, MM. Hubert DOUDET, Michel BAZIN, Lies SWIDERSKI, Frédéric LAPEYRONNIE, Vincent VENDRAMINI, Rick JANSEN, Fernand LAVIGNE, Jean-Louis DUBOIS, Sylvain CASSORE, Mme Marie LINET, MM. Georges BEAUDOU, Mme Françoise GARNIER, MM. Patrick JOUANNETAUD, Guy MONTET, Christian CHIROL, Moïse BONNET, Bertrand JAYAT, Jean-Louis RIBET, Michel SARRE, Jean Louis BOURDEAU, Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Franck LETOUX, Cédric GEORGES, Yoann RUFFEL, Eric BOULESTEIX, Marcel BARTOUT, Mme Jacqueline LHOMME LEOMENT, Jean Marie MOREAU, Yves GAVINET, Christian LATOUILLE, Bertrand DESBORDES, André SOURY, Jean-Claude LATHIERE, Eric DOMBRAY, Mme Gwenaëlle PAILLOT, MM. Paul HURAUULT, Bruno DESSANE, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Louis GALTIER, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Alain FAVRAUD, Philippe LACROIX, Mme Chantal TARNAUD, Mme Elodie CLEMENT, MM. Jean-Pierre FRUGIER, Frédéric MECHIN, Pierre PETILLON, Anthony RICQ, Gilles ROQUES, Jean Michel AUFORT, Alain BOURION, Mmes Nathalie BUISSON, Sylvia COSTE, , MM. Bernard GLANDUS, Philippe JANICOT, Jean Marie MIGNOT, Guillaume RICHIGNAC, David CUETOR, Denis VARENNE, Jacques BLONDY, Thierry CHIBOIS, René PARAUD, Stéphane CHEVAL, Sébastien AUBOUR, Richard CRUVEILHER, Patrice CHAUVEL, Mme Séverine DUREISSEIX, M. Pierre ROUX, Mmes Annick BREUIL, Marie Odile MALOCHET, MM. Guillaume ANTENOR, Mmes Béatrice LOPEZ SUAREZ, Sylvie MOLINES, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Loïc GAYOT, Mme Corine LORNAC, MM. Eric GERVEIX, Mme Elisabeth MARETHEU, MM. Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, Simon CUILLERDIER, Mmes Marie-Agnès DELORT, Valérie DUMAINE, **membres du Comité Syndical.**

Pouvoirs : M. Loïc GAYOT à M. Fernand LAVIGNE, Mme Séverine DUREISSEIX à M. Maurice LEBOUTET, M. Guillaume ANTENOR à M. Rick JANSEN.

Secrétaire de séance : M. Guy MONTET.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles D 2224-1 à D 2224-5, modifiés par Décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe) portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'avis favorable de la commission consultative du 5 septembre 2023,

Vu l'exposé du Président présentant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice de consommation 2022,

AR Prefecture

087-200080307-20230926-CS2023_17-DE
Reçu le 02/10/2023

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2023-17

Séance du 26/09/2023

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2022

Considérant que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau reprend, pour l'exercice 2022

- Des indicateurs techniques relatifs à la ressource et à la qualité du service public de l'eau
- Des indicateurs financiers (recettes de vente d'eau, autres recettes, financement des investissements)
- Les modalités de tarification de l'eau y compris un comparatif des tarifs avec ceux de l'année en cours (2022)
- Les indicateurs de performance

Le Comité Syndical à l'unanimité :

Article 1 : donne acte à Monsieur le Président de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable relatif à l'exercice de consommation 2022 du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE.

VOTE

Pour : 76

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Fait à Aix sur Vienne, le 26 septembre 2023



SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE

Le Président, Maurice LEBOUTET

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

03/10/2023

AR Prefecture

087-200080307-20230926-CS2023_17-DE
Reçu le 02/10/2023

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2022

28 ouvrages de prélèvement

25 stations de production
5 209 036 m3 produits
947 329 m3 importés
107 203 m3 exportés

119 ouvrages de stockage
35 100 m3 de stockage
6 049 161 m3 distribués
51 stations de surpression

3 222,425 km de réseau
52 387 branchements dont 601 neufs

295 fuites sur conduites réparées
154 fuites sur branchements réparées

99,5% des analyses bactériologiques conformes
94,5% des analyses physico-chimiques conformes

82,5% de rendement de réseau
0,93 m3/km/jour d'Indice
linéaire de perte

4 831 070 m3 consommés

AR Prefecture

087-200030307-20230926-CS2023_17-D
Reçu le 02/10/2023

Prix de l'eau : **2,28 € TTC / m3**
Au 01/01/2023 pour une facture de 120 m3



Table des matières

1	Caractérisation technique du service	1
1.A.	Présentation du territoire desservi	1
1.B.	Mode d'exploitation du service	1
1.C.	Conventions d'échanges d'eau	1
1.D.	Nombre d'habitants desservis	2
1.E.	Nombre d'abonnés D 101	2
1.F.	Origine des eaux brutes, les ressources	4
1.G.	Ouvrages de traitement	5
1.H.	Eaux traitées et distribuées	6
1.I.	Le réseau de distribution	11
2	Tarification et recettes service	13
2.A.	Modalités de tarification de l'eau	13
2.B.	Factures-types	16
2.C.	Prix par commune	17
2.D.	Recettes Années N et N-1 et variation en % pour la collectivité et l'exploitant	17
3	Indicateurs de performance	18
3.A.	Qualité de l'eau P101.1 et 102.1	18
3.B.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau P 108.3	19
3.C.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux P103.2B	19
3.D.	Rendement du réseau de distribution P 104.3	19
3.E.	Indice linéaire des volumes non comptés P 105.3	20
3.F.	Indice linéaire de pertes en réseau P 106.3	20
3.G.	Indice linéaire de consommation P110.3	20
3.H.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable P 107.2	21
3.I.	Indicateurs contractuels	22
4	Financement des investissements	23
4.A.	Montants financiers des investissements	23
4.B.	Etat de la dette au 31/12	23
4.C.	Amortissements	24
4.D.	Travaux engagés au cours de l'exercice	25
4.E.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service	26
5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée de l'eau	27
5.A.	Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité P 109	27
5.B.	Partenariats FSL, CA, La Poste	27
5.C.	Actions de coopération décentralisée de l'Eau	27
6	Indicateurs supplémentaires pour les collectivités disposant d'une CCSPL	27
6.A.	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées P151.1	27
6.B.	Délai maximal d'ouverture des branchements D151 et P152.1	27
6.C.	Taux de réclamation P155.1	27
6.D.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente P154.0	27
7	Notes des agences de l'eau	29

AR Prefecture

087-200080307-20230926-CS2023_17-DE
Reçu le 02/10/2023

1 Caractérisation technique du service

1.A. Présentation du territoire desservi

Le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE (VBG) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.), à Vocation Unique (S.I.V.U.), non doté d'une fiscalité propre.

Issu de la fusion des syndicats VIENNE BRIANCE (S.I.V.U.) et VIENNE GORRE (S.I.V.O.M.), il a été créé par arrêté préfectoral du 24/01/1979. Il couvre une superficie de près 1 670 m2 et un bassin de population de 100 295 habitants.

Composition : Au 31/12/2022, il est composé de :

34 communes : Bussière Galant – Les Cars – Châlus – La Chapelle Montbrandeix-Cognac la Forêt – Coussac Bonneval – Flavignac – Glandon - Glanges - Gorre – Ladignac le Long - La Meyze - La Roche l'abeille - Lavignac – La Porcherie – Marval - Meilhac – Pageas – Pensol - Pierre Buffière – Rilhac Lastours – Royères – Saint Auvent – Saint Cyr – Saint Genest sur Roselle – Saint Germain les Belles - Saint Hilaire Bonneval – Saint Jean Ligoure – Saint Laurent sur Gorre – Saint Mathieu - Saint Priest Ligoure – Saint Vitte sur Briance - Sainte Marie de Vaux – Saint Yrieix la Perche.

2 communautés de communes : la **Communauté de communes du Val de Vienne** (9/9 communes : St Priest sous Aix, Aix sur Vienne, Bosmie l'Aiguille, Burgnac, Beynac, Saint Martin le Vieux, Saint Yrieix sous Aix, Journac et Sereilhac),

la **Communauté de communes Porte Océane du Limousin** (5/13 communes : Chaillac sur Vienne – Oradour sur Glane – Saint Brice sur Vienne – Saint Martin de Jussac et Saint Victurnien)

1 communauté urbaine : la **Communauté Urbaine Limoges**

Métropole (9/20 communes : Boisseuil – Condat-sur-Vienne – Feytiat - Isle – Panazol- Saint-Just-le-Martel – Solognac – Verneuil-sur-Vienne - Le Vigen)



Missions : Production, transfert et distribution de l'eau potable

CCPSL (Commission Consultative Paritaire des Services Publics Locaux) : Créée le 14/05/2014 (Délibération n°40/2014)

Schéma de distribution : fixé le 06/12/2016 (Délibération n°32/2016)

Règlement de service : modifié le 14/03/2017 (Délibération n° 02/2017)

1.B. Mode d'exploitation du service

Type de contrat : Délégation de Service Public (DSP)

Société délégataire : SE3R (Service des Eaux des 3 Rivières), société dédiée du Groupe SAUR

Date d'effet du contrat : 01/01/2017

Date d'échéance du contrat : 31/12/2028

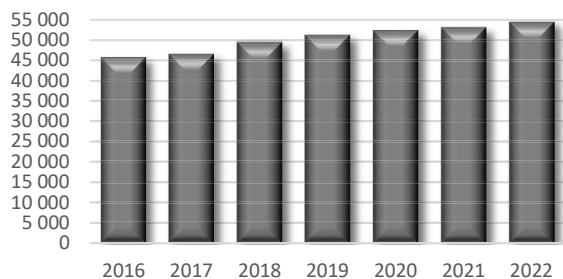
Avenants :

n°	Objet	Date
1	Substitution SE3R/SAUR	14/03/2017
2	Extension périmètre adhésions Ladignac le Long, Séreilhac, la Porcherie, La Meyze	07/03/2018
3	Extension périmètre adhésions Glanges, Saint Germain les Belles et Saint Vitte sur Briance	12/03/2019
4	Extension périmètre adhésions Marval, Pensol, la Chapelle Montbrandeix	24/02/2020
5	Renouvellement anticipé compte de renouvellement pour contribution au financement travaux station de Solognac et Prise d'eau	29/09/2020
6	Extension périmètre adhésion St Mathieu et révision des objectifs de rendement	15/02/2022
7	Exploitation nouveaux ouvrages (bâche Feytiat) et versement annuel d'une redevance	30/11/2022
8	Extension périmètre adhésions Magnac Bourg et Meuzac – Etude d'harmonisation tarifaire	04/04/2023

1.C. Conventions d'échanges d'eau

Conventions	Importations	Exportations
Commune de CHÂTEAU CHERVIX	X	X
Commune de CIEUX	X	X
Commune de JUMILHAC LE GRAND		X
Commune de MEUZAC	X	
CC Porte Océane Limousin	X	X
Commune de SAINT LEONARD		X
Commune de VICQ SUR BREUIL	X	X
Commune du CHATENET EN DOGNON	X	
Communauté de communes Briance Combade		X
Commune de MAGNAC BOURG		X
SIAEP de l'AUVEZERE		X
SIAEP de VAYRES TARDOIRE	X	X
SIAEP des ALLOIS	X	X
SIAEP NEXON	X	X
Syndicat des Eaux de la Dordogne		X
SYTEPOL	X	X
Commune de Saint Genest sur Roselle		X
Commune de Saint Germain les Belles		X
Commune de Saint Yrieix la Perche		X
Commune de Coussac Bonneval		X
Commune de Glandon		X
Commune de Pensol		X
Commune de Marval		X
Commune de la Chapelle Montbrandeix		X
Commune de Châlus		X
Commune de Ladignac le Long		X
Commune de Royères		X
Commune de Saint Auvent		X
Commune de Saint Cyr		X
Commune de Saint Laurent sur Gorre		X
Commune de Saint Hilaire Bonneval		X
Commune de Saint Jean Ligoure		X
Commune de Saint Martin le Vieux		X
Commune de Saint Yrieix sous Aix		X
Commune de Saint Priest sous Aix		X
Commune de Saint Brice sur Vienne		X
Commune de Saint Victurnien		X
Commune de Saint Germain les Belles		X
Commune de Saint Vitte sur Briance		X
Commune de La Porcherie		X
Commune de Glanges		X
Commune de Feytiat		X
Commune de Panazol		X
Commune de Verneuil sur Vienne		X
Commune de Solognac		X
Commune de Isle		X
Commune de Condat-sur-Vienne		X
Commune de Boisseuil		X
Commune de Sereilhac		X
Commune de Bourgnac		X
Commune de Journac		X
Commune de Meilhac		X
Commune de Flavignac		X
Commune de Coussac Bonneval		X
Commune de Bussière Galant		X
Commune de Les Cars		X
Commune de Rilhac Lastours		X
Commune de Pierre Buffière		X
Commune de Lavignac		X
Commune de La Roche l'abeille		X
Commune de La Meyze		X
Commune de Saint Hilaire Bonneval		X
Commune de Saint Germain les Belles		X
Commune de Saint Vitte sur Briance		X
Commune de La Porcherie		X
Commune de Glanges		X
Commune de Feytiat		X
Commune de Panazol		X
Commune de Verneuil sur Vienne		X
Commune de Solognac		X
Commune de Isle		X
Commune de Condat-sur-Vienne		X
Commune de Boisseuil		X
Commune de Sereilhac		X
Commune de Bourgnac		X
Commune de Journac		X
Commune de Meilhac		X
Commune de Flavignac		X
Commune de Coussac Bonneval		X
Commune de Bussière Galant		X
Commune de Les Cars		X
Commune de Rilhac Lastours		X
Commune de Pierre Buffière		X
Commune de Lavignac		X
Commune de La Roche l'abeille		X
Commune de La Meyze		X
Commune de Saint Hilaire Bonneval		X
Commune de Saint Germain les Belles		X
Commune de Saint Vitte sur Briance		X
Commune de La Porcherie		X
Commune de Glanges		X
Commune de Feytiat		X
Commune de Panazol		X
Commune de Verneuil sur Vienne		X
Commune de Solognac		X
Commune de Isle		X
Commune de Condat-sur-Vienne		X
Commune de Boisseuil		X
Commune de Sereilhac		X
Commune de Bourgnac		X
Commune de Journac		X
Commune de Meilhac		X
Commune de Flavignac		X
Commune de Coussac Bonneval		X
Commune de Bussière Galant		X
Commune de Les Cars		X
Commune de Rilhac Lastours		X
Commune de Pierre Buffière		X
Commune de Lavignac		X
Commune de La Roche l'abeille		X
Commune de La Meyze		X
Commune de Saint Hilaire Bonneval		X
Commune de Saint Germain les Belles		X
Commune de Saint Vitte sur Briance		X
Commune de La Porcherie		X
Commune de Glanges		X
Commune de Feytiat		X
Commune de Panazol		X
Commune de Verneuil sur Vienne		X
Commune de Solognac		X
Commune de Isle		X
Commune de Condat-sur-Vienne		X
Commune de Boisseuil		X
Commune de Sereilhac		X
Commune de Bourgnac		X
Commune de Journac		X
Commune de Meilhac		X
Commune de Flavignac		X
Commune de Coussac Bonneval		X
Commune de Bussière Galant		X
Commune de Les Cars		X
Commune de Rilhac Lastours		X
Commune de Pierre Buffière		X
Commune de Lavignac		X
Commune de La Roche l'abeille		X
Commune de La Meyze		X
Commune de Saint Hilaire Bonneval		X
Commune de Saint Germain les Belles		X
Commune de Saint Vitte sur Briance		X
Commune de La Porcherie		X
Commune de Glanges		X
Commune de Feytiat		X
Commune de Panazol		X
Commune de Verneuil sur Vienne		X
Commune de Solognac		X
Commune de Isle		X
Commune de Condat-sur-Vienne		X
Commune de Boisseuil		X
Commune de Sereilhac		X
Commune de Bourgnac		X
Commune de Journac		X
Commune de Meilhac		X
Commune de Flavignac		X
Commune de Coussac Bonneval		X
Commune de Bussière Galant		X
Commune de Les Cars		X
Commune de Rilhac Lastours		X
Commune de Pierre Buffière		X
Commune de Lavignac		X
Commune de La Roche l'abeille		X
Commune de La Meyze		X
Commune de Saint Hilaire Bonneval		X
Commune de Saint Germain les Belles		X
Commune de Saint Vitte sur Briance		X
Commune de La Porcherie		X
Commune de Glanges		X
Commune de Feytiat		X
Commune de Panazol		X
Commune de Verneuil sur Vienne		X
Commune de Solognac		X
Commune de Isle		X
Commune de Condat-sur-Vienne		X
Commune de Boisseuil		X
Commune de Sereilhac		X
Commune de Bourgnac		X
Commune de Journac		X
Commune de Meilhac		X
Commune de Flavignac		X
Commune de Coussac Bonneval		X
Commune de Bussière Galant		X
Commune de Les Cars		X
Commune de Rilhac Lastours		X
Commune de Pierre Buffière		X
Commune de Lavignac		X
Commune de La Roche l'abeille		X
Commune de La Meyze		X
Commune de Saint Hilaire Bonneval		X
Commune de Saint Germain les Belles		X
Commune de Saint Vitte sur Briance		X
Commune de La Porcherie		X
Commune de Glanges		X
Commune de Feytiat		X
Commune de Panazol		X
Commune de Verneuil sur Vienne		X
Commune de Solognac		X
Commune de Isle		X
Commune de Condat-sur-Vienne		X
Commune de Boisseuil		X
Commune de Sereilhac		X
Commune de Bourgnac		X
Commune de Journac		X
Commune de Meilhac		X
Commune de Flavignac		X
Commune de Coussac Bonneval		X
Commune de Bussière Galant		X
Commune de Les Cars		X
Commune de Rilhac Lastours		X
Commune de Pierre Buffière		X
Commune de Lavignac		X
Commune de La Roche l'abeille		X
Commune de La Meyze		X
Commune de Saint Hilaire Bonneval		X
Commune de Saint Germain les Belles		X
Commune de Saint Vitte sur Briance		X
Commune de La Porcherie		X
Commune de Glanges		X
Commune de Feytiat		X
Commune de Panazol		X
Commune de Verneuil sur Vienne		X
Commune de Solognac		X
Commune de Isle		X
Commune de Condat-sur-Vienne		X
Commune de Boisseuil		X
Commune de Sereilhac		X
Commune de Bourgnac		X
Commune de Journac		X
Commune de Meilhac		X
Commune de Flavignac		X
Commune de Coussac Bonneval		X
Commune de Bussière Galant		X
Commune de Les Cars		X
Commune de Rilhac Lastours		X
Commune de Pierre Buffière		X
Commune de Lavignac		X
Commune de La Roche l'abeille		X
Commune de La Meyze		X
Commune de Saint Hilaire Bonneval		X
Commune de Saint Germain les Belles		X
Commune de Saint Vitte sur Briance		X
Commune de La Porcherie		X
Commune de Glanges		X
Commune de Feytiat		X
Commune de Panazol		X
Commune de Verneuil sur Vienne		X
Commune de Solognac		X
Commune de Isle		X
Commune de Condat-sur-Vienne		X
Commune de Boisseuil		X
Commune de Sereilhac		X
Commune de Bourgnac		X
Commune de Journac		X
Commune de Meilhac		X
Commune de Flavignac		X
Commune de Coussac Bonneval		X
Commune de Bussière Galant		X
Commune de Les Cars		X
Commune de Rilhac Lastours		X
Commune de Pierre Buffière		X
Commune de Lavignac		X
Commune de La Roche l'abeille		X
Commune de La Meyze		X
Commune de Saint Hilaire Bonneval		X
Commune de Saint Germain les Belles		X
Commune de Saint Vitte sur Briance		X
Commune de La Porcherie		X
Commune de Glanges		X
Commune de Feytiat		X
Commune de Panazol		X
Commune de Verneuil sur Vienne		X
Commune de Solognac		X
Commune de Isle		X
Commune de Condat-sur-Vienne		X
Commune de Boisseuil		X
Commune de Sereilhac		X
Commune de Bourgnac		X
Commune de Journac		X
Commune de Meilhac		X
Commune de Flavignac		X
Commune de Coussac Bonneval		X
Commune de Bussière Galant		X
Commune de Les Cars		X
Commune de Rilhac Lastours		X
Commune de Pierre Buffière		X
Commune de Lavignac		X
Commune de La Roche l'abeille		X
Commune de La Meyze		X
Commune de Saint Hilaire Bonneval		X
Commune de Saint Germain les Belles		X
Commune de Saint Vitte sur Briance		X
Commune de La Porcherie		X
Commune de Glanges		X
Commune de Feytiat		X
Commune de Panazol		X
Commune de Verneuil sur Vienne		X
Commune de Solognac		X
Commune de Isle		X
Commune de Condat-sur-Vienne		X
Commune de Boisseuil		X
Commune de Sereilhac		X
Commune de Bourgnac		X
Commune de Journac		X
Commune de Meilhac		X
Commune de Flavignac		X
Commune de Coussac Bonneval		X
Commune de Bussière Galant		X
Commune de Les Cars		X
Commune de Rilhac Lastours		X
Commune de Pierre Buffière		X
Commune de Lavignac		X
Commune de La Roche l'abeille		X
Commune de La Meyze		X
Commune de Saint Hilaire Bonneval		X
Commune de Saint Germain les Belles		X
Commune de Saint Vitte sur Briance		X
Commune de La Porcherie		X
Commune de Glanges		X
Commune de Feytiat		X
Commune de Panazol		X
Commune de Verneuil sur Vienne		X
Commune de Solognac		X
Commune de Isle		X
Commune de Condat-sur-Vienne		X
Commune de Boisseuil		X
Commune de Sereilhac		X
Commune de Bourgnac		X
Commune de Journac		X
Commune de Meilhac		X
Commune de Flavignac		X
Commune de Cou		

Evolution nombre d'abonnés



54 433 abonnés dont :



182



933



53 212



106

Les consommateurs de + de 6 000 m³

On note une **baisse de 10,3%** à consommateurs constants. La baisse provient principalement des 2 industriels Madrange et Laiterie des Fayes.

Commune	Client	2021	2022	Evolution
Aixe-sur-Vienne	Commune	3 137	7 903	151,93%
Boisseuil	CARREFOUR HYPERMARCHÉ FR	8 405	6 329	-24,70%
	Synd. Copro. Centre commercial	5 371	6 311	17,50%
Bosmie-l'Aiguille	PAPETERIE LACAUX FRERES	14 612	15 612	6,84%
Châlus	EHPAD RESIDENCE LE NID	8 027	7 465	-7,00%
Feytiat	COMPAGNIE MADRANGE SASU	124 282	92 412	-25,64%
Isle	LAITERIES DES FAYES	118 206	85 483	-27,68%
Ladignac le Long	GAEC Maris	5 115	7 743	51,38%
Panazol	SDC le Chataignier	5 188	6 450	24,33%
Saint-Auvent	DAKANA SERVICES	12 882	13 206	2,52%
Saint-Yrieix-la-Perche	ENGIE COFELY	8 514	14 200	66,78%
	HOPITAL	12 400	13 420	8,23%
	LAREDY	13 369	13 860	3,67%
	ST DECO JUS	5 372	7 060	31,42%
	LYCEE DARNET ST YRIEIX LA	7 391	9 149	23,79%
	STE LIMDOR	22 277	26 184	17,54%
Verneuil-sur-Vienne	LYCEE AGRICOLE DES VASEIX	8 740	8 782	0,48%
	MAISON REPOS	7 077	8 724	23,27%
Total		390 365	350 293	-10,27%

Nombre d'habitants par abonné, linéaire de réseau en ml par abonné

Commune	Hbts/a b	ml/abo	Commune	Hbts/a b	ml/abo	Commune	Hbts/a b	ml/abo	Commune	Hbts/a b	ml/abo
Aixe-sur-Vienne	1,8	29,4	Glanges	1,7	130,7	Oradour-sur-Glane	1,8	47,5	Saint-Jean-Ligouère	1,8	196,5
Beynac	2,2	58,7	Gorre	1,6	125,0	Pageas	1,8	128,9	Saint-Just-le-Martel	2,2	59,8
Boisseuil	2,1	41,9	Isle	2,1	27,4	Panazol	2,1	21,1	St-Laurent-sur-Gorre	1,6	85,1
Bosmie-l'Aiguille	2,0	30,1	Journac	2,2	50,6	Pensol	1,3	174,4	Saint-Martin-de-Jussac	2,0	68,9
Burnac	2,1	67,7	La Chap Montbrandeix	1,6	129,7	Pierre-Buffière	1,7	25,3	Saint-Martin-le-Vieux	2,1	78,1
Bussière-Galant	1,4	99,2	La Meyze	1,5	96,6	Rilhac-Lastours	1,4	111,6	Saint-Mathieu	1,2	80,8
Chaillac-sur-Vienne	2,0	51,4	La Porcherie	1,2	115,5	Royères	1,9	71,4	Saint-Priest-Ligouère	1,7	137,9
Châlus	1,4	63,1	La Roche-l'Abeille	1,7	176,7	Saint-Auvent	1,5	87,4	Saint-Priest-sous-Aixe	2,0	57,2
Cognac-la-Forêt	1,6	83,5	Ladignac le long	1,6	103,2	Saint-Brice-sur-Vienne	2,4	46,4	Saint-Victurien	1,9	63,9
Condat-sur-Vienne	2,0	26,8	Lavignac	1,7	123,8	Saint-Cyr	1,6	99,4	Saint-Vitte-sur-Briance	1,6	165,4
Coussac-Bonneval	1,5	100,8	Le Vigen	2,0	72,8	Sainte-Marie-de-Vaux	1,5	46,9	Saint-Yrieix-la-Perche	1,5	56,0
Feytiat	1,8	31,5	Les Cars	0,5	27,8	St-Genest-sur-Roselle	1,9	109,0	Saint-Yrieix-sous-Aixe	1,7	69,3
Flavignac	1,7	90,9	Marval	1,0	124,2	St-Germain-les-Belles	1,6	97,5	Séreilhac	2,0	79,4
Glandon	1,7	85,2	Meilhac	2,1	99,5	Saint-Hilaire-Bonneval	2,1	102,5	Solignac	2,0	62,4
									Verneuil-sur-Vienne	2,2	46,0

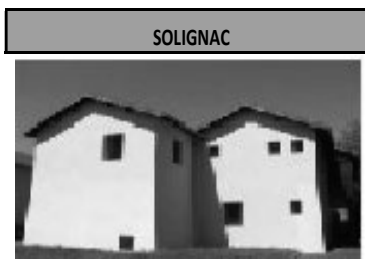
Moyenne territoire syndical : 1,8 habitant par abonné et 58,2 ml de réseau par abonné (linéaire total des 57 communes).

Pour l'ensemble du réseau syndical (3 222,43 km), la moyenne est de 59,2 ml de réseau par abonné.

AR Prefecture

087-200080307-20230926-CS2023_17-DE
Reçu le 02/10/2023

1.G. Ouvrages de traitement



PANAZOL		SOLIGNAC		JUMILHAC LE GRAND		
Construction	années 60 - rénovée en 2016		1991 - rénovation en cours		1972	
Prise d'eaux	en rivière VIENNE Lieu-dit "De Lanaud" PANAZOL		en rivière BRIANCE Lieu-dit "Pont du Vigen" LE VIGEN		en ruisseau LE PONTROY Lieu-dit "Les Crozes" JUMILHAC LE GRAND	
Capacité nominale	600m3/h		250m3/h		75m3/h	
Désinfection	Chlore Air ozoné		Chlore Air ozoné		Chlore gazeux	
Conso énergétique	2021	2022	2021	2022	2021	2022
	2 674 157	2 636 833	1 332 469	1 384 763	241 430	235 222
Conso réactifs	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Acide cholrhydrique	260	730			0	
Anhydride carbonique	174 060	185 440	108 481	68 200	32 690	42 220
Charbon actif en poudre	15 296	10 110	11 830	12 000	0	
Chaux éteinte	198 690	191 430	67 780	54 840	18 560	21 500
Chaux vive	26 293	40 648	0		0	
Chlore	2 352	2 352	1 813	1 225	490	392
Chlorure ferrique	320 326	250 416	0		0	
Permanganate de potassium	650	575	0		0	
Poly cation liq ou émul	200	50	0		0	
Poly cation poudre	1 700	1 600	185	151	0	
Sel d'alumine pré-polym liquide	15 000	12 500	141 160	110 935	23 310	22 530
Soude	76 266	83 914	0		0	
Production	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Janvier	307 303	292 291	124 265	112 015	30 203	31 594
Février	245 482	322 751	99 448	130 833	25 202	35 183
Mars	323 244	170 929	98 914	60 919	27 600	19 568
Avril	221 694	266 803	90 725	102 835	25 250	33 152
Mai	262 506	264 440	89 430	88 612	24 331	31 161
Juin	285 579	303 041	100 823	104 670	27 934	27 400
Juillet	250 273	325 714	89 216	90 416	25 485	25 277
Août	277 893	239 774	97 882	117 459	29 913	28 667
Septembre	247 208	256 042	97 817	97 075	27 287	26 635
Octobre	306 338	245 056	94 848	91 915	26 103	26 708
Novembre	173 191	243 327	75 869	80 102	25 006	26 746
Décembre	226 221	247 205	84 232	96 729	23 451	27 594
Total Production	3 126 932	3 177 373	1 143 469	1 173 580	317 765	339 685
Ecart production 2021-2022	1,61%		2,63%		6,90%	
Pointe mensuelle 2022	325 174 m3 - Juillet		130 833 m3 - Février		35 183 m3 - Février	
Pointes Hebdo exhaures	07/07/2022 au 13/07/2022 76 368 m3		07/07/2022 au 13/07/2022 31 764 m3		13/05/2022 au 19/05/2022 8 593 m3	
	07/07/2022 au 13/07/2022 - 115 573 m3					
Pointes Hebdo reprises	07/07/2022 au 13/07/2022 74 345 m3		07/07/2022 au 13/07/2022 27 195 m3		13/05/2022 au 19/05/2022 8 067 m3	
	06/07/2022 au 12/07/2022 - 104 614 m3					
Pointes journ. exhaures	07/07/2022 - 13 212 m3		29/03/2022 - 5 752 m3		18/05/2022 - 1 718 m3	
	07/07/2022 - 19 973 m3					
Pointes journ. reprises	07/07/2022 - 12 946 m3		27/01/2022 - 5 138 m3		02/11/2022 - 2 391 m3	
	06/07/2022 - 18 128 m3					
Prélèvement ressources en eau	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Eaux brutes	3 239 250	3 301 310	1 314 285	1 345 433	345 706	349 391
Besoins usine	-42 026	-35 619	-9 212	-9 784	-6 867	-7 157
Eau traitée	3 168 959	3 138 184	1 152 681	1 183 364	324 632	346 842
Eau produite	3 126 932	3 177 373	1 143 469	1 173 580	317 765	339 685
Rendement hydraulique	0,97	0,96	0,87	0,87	0,92	0,97

AR Prefecture

087-200080307-20230926-CS2023_17-DE
Reçu le 02/10/2023

1.H. Eaux traitées et distribuées

A – Volumes produits

Volumes produits par station	2021	2022	Volume journalier moyen	Evolution 2022/2021
Station de Lanaud PANAZOL	3 126 932	3 177 373	8 705	1,61%
Station de Solignac Bourg SOLIGNAC	1 143 469	1 173 580	3 215	2,63%
Station des Crozes JUMILHAC LE GRAND	317 765	339 685	931	6,90%
Puits Maillerie et chez Gaudy ORADOUR SUR GLANE	28 153	23 115	63	-17,90%
Station Vallée des Vergnes LA PORCHERIE	54 164	56 153	154	3,67%
Station neutralisation Gobelets SEREILHAC	127 446	124 632	341	-2,21%
Station des Roches Blanches LADIGNAC LE LONG	8 633	10 116	28	17,18%
Station de Puy la Roche LA MEYZE	34 035	28 131	77	-17,35%
Station des Planches LA MEYZE	10 089	8 355	23	-17,19%
Staion de Chassaing ST GERMAIN (La Grillère)	42 523	58 685	161	38,01%
Station du Mont Gargan (Barnagaud/Bois Barrat)	62 813	60 241	165	-4,09%
Station du Monteil GLANGES (Villemonteix/Brugessou)	37 303	34 654	95	-7,10%
Station de neutralisation de Lartige	50 166	48 297	132	-3,73%
Station de LARMAT MARVAL	39 605	40 099	110	1,25%
Station des Terres de la Chapelle Blanche SAINT VICTURNIEN	70 290	75 726	207	7,73%
Station du Pêcher SAINT MATHIEU		28 364	78	
Puymoroux SAINT METHIEU		35 982	99	
Station de Coulerède SAINT MATHIEU		17 572	48	
Total	5 153 386	5 340 760	13 958	3,64%

Les volumes produits ont augmenté de **3,6 %** entre 2021 et 2022 ;

B – Volumes importés

Les volumes achetés en gros ont augmenté de **1,9 %** entre 2021 et 2022.

SE3R a légèrement dépassé le forfait annuel SYTEPOL en 2022 (900 000 m³).

Les volumes échangés avec la CC POL (imports et exports) ne sont pas facturés.

Volumes annuels par origine d'importation en m³

Désignation origine	2021	2022	Ecart N/N-1	% total impor
S.I.A.E.P DES ALLOIS	2 462	2 193	-10,93%	0,23%
CHATEAU-CHERVIX	1 066	1 250	17,26%	0,13%
CHATENET	953	114	-88,04%	0,01%
LIMOGES	4 781	2 736	-42,77%	0,28%
MEUZAC	386	470	21,76%	0,05%
S.I.A.E.P DE NEXON	4 754	4 753	-0,02%	0,49%
CC Porte Océane Limousin	28 333	39 673	40,02%	4,13%
SYTEPOL	903 224	909 236	0,67%	94,59%
VICQ QUR BREUIL	682	864	26,69%	0,09%
Vayres Tardoire	0	3 243		0,34%
Total	946 641	964 532	1,89%	100,00%

	Pts import	Importations Evolution mensuelle 2021/2022													
		Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total	
SIAEP Les Allois	6	2021	242	204	184	283	223	196	167	162	206	113	238	244	2 462
		2022	175	142	237	149	256	211	133	244	158	201	140	147	2 193
Château Chervix	3	2021	142	83	97	84	81	85	79	95	89	60	96	75	1 066
		2022	112	131	130	82	108	86	88	134	91	111	84	93	1 250
Chatenet en Dognon	1	2021	16	0	0	0	45	413	166	0	0	0	0	313	953
		2022	114	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	114
Communauté Urbaine Limoges Métropole	3	2021	222	396	536	505	434	797	411	240	211	365	272	392	4 781
		2022	276	173	562	216	306	239	264	194	164	124	138	80	2 736
Meuzac	1	2021	34	21	44	26	28	36	31	49	40	22	30	25	386
		2022	42	67	0	25	32	61	47	74	35	40	28	19	470
Nexon	1	2021	660	363	417	499	348	373	355	364	390	314	349	322	4 754
		2022	381	336	376	359	613	250	396	431	437	402	374	398	4 753
Communauté de Communes Porte Océane du Limousin	4	2021	3 337	2 781	3 293	3 451	2 873	3 994	1 737	951	1 501	1 423	617	2 375	28 333
		2022	6 742	2 232	695	282	3 433	4 424	4 717	4 627	3 961	5 359	2 975	226	39 673
Sytepol	4	2021	90 261	83 556	76 419	74 223	72 905	81 721	70 098	78 202	81 095	68 472	64 617	61 655	903 224
		2022	80 386	94 632	48 302	86 246	64 088	84 237	70 321	87 701	72 327	71 950	70 838	78 208	909 236
Vicq sur Breuil	1	2021	69	58	57	52	35	57	31	48	74	48	76	77	682
		2022	75	99	76	50	76	65	69	114	86	28	50	76	864
Vayres Tardoire	1	2021	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		2022	919	440	714	497	122	76	78	123	67	76	51	80	3 243
Total 2021			94 983	87 462	81 047	79 123	76 972	87 672	73 075	80 111	83 606	70 817	66 295	65 478	946 641
Total 2022			89 222	98 252	51 092	87 906	69 034	89 649	76 113	93 642	77 326	78 291	74 678	79 327	964 532

Reçu le 02/10/2023

C – Volumes exportés

Volumes annuels par destination d'exportation en m3

Les volumes vendus en gros ont augmenté de **2,03%** entre 2021 et 2022.

Désignation destination	2021	2022	Ecart N/N-1	% total impor
AUVEZERE	540	747	38,33%	0,70%
CIEUX	42	6 698	15847,62%	6,28%
CHATEAU-CHERVIX	1 307	451	-65,49%	0,42%
VAYRES TARDOIRE	1 077	1 947	80,78%	1,82%
JAVERDAT	4 342	4 325	-0,39%	4,05%
JUMILHAC	24	220	816,67%	0,21%
S.I.A.E.P DE NEXON	4 929	4 044	-17,95%	3,79%
LIMOGES	1 164	1 107	-4,90%	1,04%
ST JUNIEN	35 655	35 001	-1,83%	32,80%
SMDE 24	21 452	19 499	-9,10%	18,27%
SYTEPOL (La Barre/VEYRAC)	26 974	25 812	-4,31%	24,19%
BRIANCE COMBADE	7 141	6 749	-5,49%	6,32%
MAGNAC BOURG	3	1	-66,67%	0,00%
Région de nontron	105	106	0,95%	0,10%
Vicq sur Breuilh		172		0,16%
Total	104 755	106 879	2,03%	100,00%

	points expor		Exportations Evolution mensuelle 2021/2022													Total
			Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.		
Auvezère	1	2021	56	53	64	55	38	41	34	55	46	29	36	33	540	
		2022	47	55	50	51	53	85	49	119	59	63	13	103	747	
Château Chervix	1	2021	110	105	103	649	99	49	12	17	76	29	33	25	1 307	
		2022	28	12	15	79	50	29	35	55	51	51	26	20	451	
Cieux	1	2021	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42	42	
		2022	119	111	106	334	635	181	0	1 564	1 346	959	541	802	6 698	
Javerdat	1	2021	358	480	631	517	237	332	218	230	348	219	293	479	4 342	
		2022	722	1 070	940	148	159	183	113	222	162	172	157	277	4 325	
Jumilhac le Grand	1	2021	2	2	2	2	2	2	2	2	3	2	2	1	24	
		2022	2	1	1	3	2	59	3	142	2	1	2	2	220	
Nexon	6	2021	339	479	328	480	289	309	290	504	374	298	372	867	4 929	
		2022	301	241	178	445	225	330	329	527	421	352	366	329	4 044	
Limoges	2	2021	115	90	97	106	80	89	76	128	90	86	93	114	1 164	
		2022	72	61	90	91	130	110	98	105	104	87	83	76	1 107	
Saint Junien	1	2021	3 266	2 480	3 235	3 383	2 820	3 389	3 140	2 992	2 714	3 062	2 792	2 382	35 655	
		2022	3 679	1 991	3 456	2 663	3 386	3 066	3 986	2 371	2 905	2 675	2 374	2 449	35 001	
SMDE 24	10	2021	2 820	2 758	1 969	1 618	1 621	1 430	1 343	1 669	1 501	1 335	1 932	1 456	21 452	
		2022	3 015	1 912	1 898	1 260	1 364	1 212	1 182	2 826	1 679	1 084	1 202	865	19 499	
SYTEPOL	1	2021	2 918	2 463	1 496	1 997	3 185	2 653	1 905	2 096	2 372	2 059	2 026	1 804	26 974	
		2022	2 532	2 785	1 466	2 040	2 038	2 527	2 107	2 547	2 020	1 903	1 872	1 975	25 812	
Briance Combade	2	2021	762	631	597	546	505	592	450	557	538	512	493	958	7 141	
		2022	514	919	482	643	522	506	529	570	490	523	537	514	6 749	
Magnac Bourg	1	2021	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	3	
		2022	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	
Nontron	1	2021	0	0	0	0	0	0	0	0	0	105	0	0	105	
		2022	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	106	106	
Vayres Tardoire	4	2021	48	129	75	96	78	76	106	113	127	94	82	53	1 077	
		2022	56	100	170	97	131	114	97	406	191	163	97	325	1 947	
Vicq sur Breuilh		2021													0	
		2022	0	0	0	0	0	0	0	171	0	0	0	1	172	
Total 2021			10 794	9 670	8 597	9 449	8 954	8 962	7 576	8 363	8 189	7 833	8 154	8 214	104 755	
Total 2022			11 087	9 258	8 852	7 854	8 695	8 402	8 528	11 626	9 430	8 033	7 270	7 844	106 879	

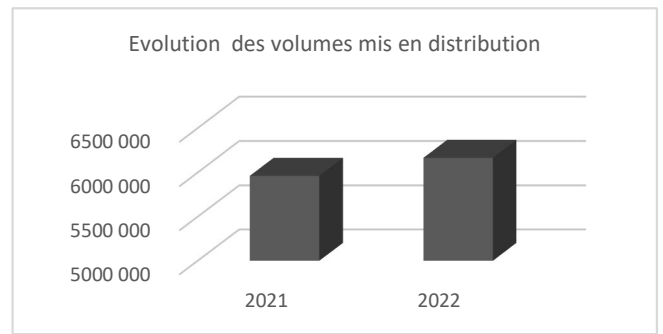
Les volumes exportés ont augmenté de 2.03% en 2022. Il est à noter que les volumes exportés vers SYTEPOL sont à déduire du forfait annuel de 900 000 m³. De fait, **le forfait annuel SYTEPOL de 900 000 m³ n'a pas été atteint en 2022.**

AR Prefecture

087-200080307-20230926-CS2023_17-DE
Reçu le 02/10/2023

D – Les Volumes mis en distribution

	2021	2022	Evolution N/N-1
Janvier	602 071	572 716	-4,88%
Février	493 472	643 168	30,34%
Mars	567 428	332 271	-41,44%
Avril	452 588	532 288	17,61%
Mai	489 910	494 703	0,98%
Juin	537 505	570 247	6,09%
Juillet	467 983	556 090	18,83%
Août	519 012	533 749	2,84%
Septembre	492 195	497 927	1,16%
Octobre	534 605	481 143	-10,00%
Novembre	373 133	463 607	24,25%
Décembre	432 119	487 361	12,78%
Total	5 962 021	6 165 270	3,41%



Les volumes mis en distribution ont augmenté de **3,41%** entre 2021 et 2022.

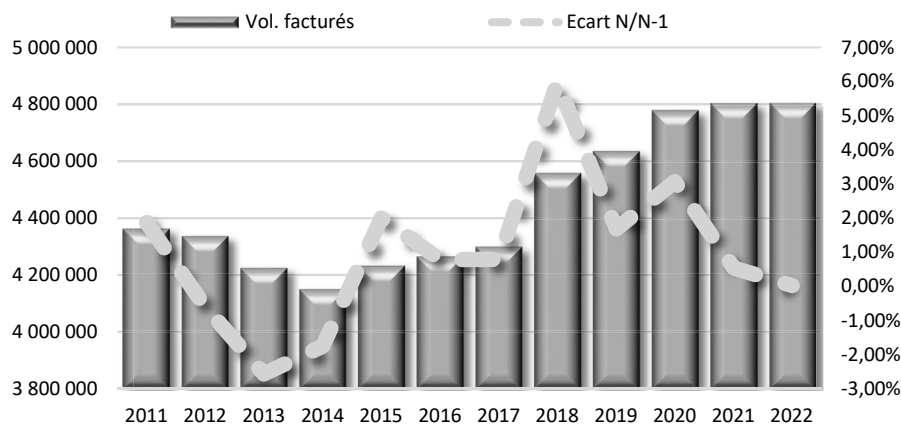
E – Volumes facturés

Consommation d'eau 2022 : 4 804 598 m³

Répartition de la consommation d'eau en 2022 hors VEG :

Consommation des particuliers (y compris HLM)	4 409 833 m ³
Consommation des compteurs communaux	142 173 m ³
Consommation des industriels	252 592 m ³

Evolution des volumes consommés



Volumes consommés en	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evo 2022/2021
Particuliers (y compris HLM)	3 843 324	4 062 422	4 165 892	4 373 124	4 278 871	4 409 833	3,06%
Compteurs communaux	140 037	145 174	155 536	122 310	119 841	142 173	18,63%
Industriels	318 700	351 728	314 533	282 985	405 163	252 592	-37,66%
Total	4 302 061	4 559 324	4 635 961	4 778 419	4 803 875	4 804 598	0,02%

La période de relève des compteurs a été de **363 jours** en 2022. Elle était de **368 jours** en 2021.

Evolution des volumes facturés par commune

Nom de la commune	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Ecart N/N-1	
Aixe-sur-Vienne	263 086	267 010	264 217	261 786	287 153	265 830	-7,43%	
Beynac	27 043	27 330	29 868	30 581	29 524	29 941	1,41%	
Boisseuil	135 842	140 216	138 729	141 750	151 796	142 785	-5,94%	
Bosmie-l'Aiguille	110 310	110 121	112 324	117 124	115 161	115 999	0,73%	
Burnnac	33 180	31 444	32 461	35 731	33 028	35 634	7,89%	
Bussière-Galant	54 049	58 230	51 030	56 222	54 528	59 886	9,83%	
Chaillac-sur-Vienne	45 321	44 118	47 708	47 638	40 174	52 464	30,59%	
Châlus	85 183	89 340	90 496	87 293	83 088	87 505	5,32%	
Cognac-la-Forêt	49 461	51 913	51 902	54 851	53 510	57 775	7,97%	
Condat-sur-Vienne	210 090	218 466	219 586	220 892	233 000	219 996	-5,58%	
Coussac-Bonneval	51 902	52 819	54 654	50 571	50 875	48 396	-4,87%	
Feytiat	434 041	468 998	455 964	442 668	421 432	405 900	-3,69%	
Flavignac	56 279	51 199	57 172	53 193	53 518	51 090	-4,54%	
Gandon	AR Prefecture		36 282	38 674	39 654	37 929	41 225	8,69%
Glanges	087 200080307	20230926 CS	2023_17 DE	28 642	32 615	29 985	28 550	-4,79%
Gorre	Reçu le 02/10/2023	16 560	17 360	18 819	19 036	17 793	17 859	0,37%

Isle	439 106	424 323	420 188	405 743	434 900	402 096	-7,54%
Journac	42 520	40 625	42 163	45 688	44 600	42 642	-4,39%
La Chapelle Montbrandeix				14 786	11 861	10 096	-14,88%
La Meyze		43 111	43 808	42 208	44 651	48 782	9,25%
La Porcherie		40 102	30 188	30 092	32 697	32 753	0,17%
La Roche-l'Abeille	27 911	29 383	27 429	25 870	24 317	24 089	-0,94%
Ladignac le Long		58 927	53 934	56 496	64 192	56 261	-12,36%
Lavignac	10 280	9 383	9 142	8 597	9 277	7 587	-18,22%
Le Vigen	108 670	106 529	107 824	117 633	113 968	115 857	1,66%
Les Cars	32 328	28 768	32 269	36 122	33 383	32 158	-3,67%
Marval				31 251	29 974	28 961	-3,38%
Meilhac	27 256	27 443	23 802	23 844	24 497	23 985	-2,09%
Miallet				3 270	2 988	2 630	-11,98%
Nexon	223	198	203	206	138	108	-21,74%
Oradour-sur-Glane	111 010	114 778	114 490	116 690	111 999	113 113	0,99%
Pageas	32 212	24 922	26 097	29 108	26 476	25 304	-4,43%
Panazol	432 913	422 739	429 794	416 883	448 287	444 124	-0,93%
Pensol				10 870	8 981	9 678	7,76%
Pierre-Buffière	50 616	51 727	51 295	52 249	57 174	45 833	-19,84%
Rilhac-Lastours	18 869	18 567	19 292	19 098	21 413	18 137	-15,30%
Royères	42 822	46 008	43 365	45 006	49 967	48 260	-3,42%
Saint-Auvent	60 328	53 168	55 610	56 455	61 021	58 880	-3,51%
Saint-Brice-sur-Vienne	48 882	50 944	50 642	56 697	49 087	56 682	15,47%
Saint-Cyr	26 950	26 295	25 211	26 144	25 812	23 559	-8,73%
Sainte-Marie-de-Vaux	11 128	8 771	8 901	8 735	8 066	9 700	20,26%
Saint-Genest-sur-Roselle	21 628	22 855	24 527	24 078	21 571	24 253	12,43%
Saint-Germain-les-Belles			57 876	66 470	68 244	57 937	-15,10%
Saint-Hilaire-Bonneval	40 491	40 728	40 939	41 492	41 546	42 907	3,28%
Saint-Jean-Ligoure	29 406	28 296	30 754	27 911	29 424	27 318	-7,16%
Saint-Just-le-Martel	109 592	111 841	110 826	118 923	122 691	112 285	-8,48%
Saint-Laurent-sur-Gorre	68 910	67 869	68 043	67 439	69 728	69 252	-0,68%
Saint-Martin-de-Jussac	21 498	21 200	21 045	25 584	23 909	19 830	-17,06%
Saint-Martin-le-Vieux	37 577	36 370	36 588	36 803	38 223	36 574	-4,31%
Saint-Mathieu						73 646	
Saint-Priest-Ligoure	27 552	28 208	28 610	28 534	29 950	27 416	-8,46%
Saint-Priest-sous-Aixe	68 697	71 374	69 146	68 286	75 285	66 698	-11,41%
Saint-Victurnien	75 284	79 868	82 001	73 936	74 241	75 527	1,73%
Saint-Vitte-sur-Briance			16 240	16 093	15 565	16 041	3,06%
Saint-Yrieix-la-Perche	359 345	371 099	375 134	389 809	378 313	402 328	6,35%
Saint-Yrieix-sous-Aixe	17 780	17 646	18 672	17 178	17 668	19 051	7,83%
Séreilhac		80 801	79 911	94 570	100 378	89 024	-11,31%
Solignac	65 906	62 485	61 479	64 175	63 941	63 916	-0,04%
Verneuil-sur-Vienne	222 826	227 127	206 277	245 792	200 978	238 485	18,66%
Total	4 302 061	4 559 324	4 635 961	4 778 419	4 803 875	4 804 598	0,02%

Les volumes facturés ont augmenté de **0,02%** entre 2021 et 2022 (sur les périodes respectives de chaque année).

Depuis le **1/1/2017**, les volumes facturés ont augmenté de **12,6 %** soit une augmentation moyenne annuelle de **2 %**.

Spectre de la consommation (Hors VEG)

TRANCHES DE	VOLUMES	% VOLUMES
≤ 0 m3	-18 974	-0,39%
1 à 5 m3	5 039	0,10%
6 à 10 m3	11 051	0,23%
11 à 25 m3	80 681	1,68%
26 à 50 m3	372 820	7,76%
51 à 75 m3	585 848	12,19%
76 à 100 m3	711 564	14,81%
101 à 120 m3	474 510	9,88%
121 à 500 m3	1 534 200	31,93%
501 à 1000 m3	214 277	4,46%
1001 à 2000 m3	215 185	4,48%
2001 à 5000 m3	224 543	4,67%
5001 à 6000 m3	43 561	0,91%
Plus de 6000 m3	350 293	7,29%
TOTAL TRANCHES	4 804 598	100,00%

(VEG incluses)

TRANCHES DE	VOLUMES	% VOLUMES
≤ 0 m3	-18 974	-0,39%
1 à 5 m3	5 039	0,10%
6 à 10 m3	11 051	0,23%
11 à 25 m3	80 750	1,66%
26 à 50 m3	372 946	7,69%
51 à 75 m3	585 848	12,07%
76 à 100 m3	711 648	14,67%
101 à 120 m3	474 928	9,79%
121 à 500 m3	1 539 367	31,73%
501 à 1000 m3	215 788	4,45%
1001 à 2000 m3	218 576	4,50%
2001 à 5000 m3	246 195	5,07%
5001 à 6000 m3	43 561	0,90%
Plus de 6000 m3	365 275	7,53%
TOTAL TRANCHES	4 851 998	100,00%

76,57%

75,94%

AR Prefecture

087-200080307-20230926-CS2023_17-DE
Reçu le 02/10/2023

Tranches de consommation de 26 à 500 m3
hors et y compris vente en Gros

La tranche la plus consommatrice (de 26 à 500 m3) représente 76,6% du total des volumes en 2022 comme en 2021 (77,2% en 2020).

F – Autres volumes fournis

a - Volumes de consommation sans comptage V8

Les volumes pour les essais des poteaux d'incendie ont été estimés à 9 002 m3 en 2022

Besoins de service	Nbre de m ³	Méthode d'estimation	Volume sans comptage
Essai poteaux	9 002		
Prise d'eau sur PI	20 172	Gens du voyage sur la commune de PANAZOL septembre 2022 (a généré une campagne sur les PI). Gens du voyage sur Condat période de juillet. Gens du voyage sur Boisseuil période d'aout. Défaut borne de puisage Rue Louis Armand Feytiat février à mai. Prise sur PI ensemble des travaux de voirie sur le territoire syndical et qui génère des campagnes de purge pour des problèmes de qualité d'eau	
Total	29 174		

A noter : les prises d'eau sur les poteaux incendie n'étaient pas comptabilisées les années précédentes. Elles ont été estimées par SE3R, à 20 172 m3 en 2022 et représentent 0,3 point de rendement.

b - Volumes de service V9

Volumes de service : purges, lavage réservoirs Volumes entretien des hydrants « incendie » Volumes pour travaux

Besoins de service	Nbre de m ³	Méthode d'estimation	Volumes de service
Nettoyage des réservoirs	18 103	Si volume du réservoir inférieur à 400 m ³ , 10% du volume ; si volume du réservoir supérieur ou égal à 400 m ³ , 120 m ³ + 10% du volume restant	
Pompes surpresseurs	9 925	Nombres de pompes * Débit à estimer : 90 m3 par pompe par an	
Analyseurs	17 560	Nombre d'analyseurs * Débit à estimer : 600 m3 par analyseur par an	
Désinfection après travaux	4 236	8 volumes de canalisation posée (soit 1 volume de vidange, 3 pour le rinçage avant désinfection, 1 pour la désinfection et 3 pour le rinçage après désinfection)	
Purges	35 170	Volume purgé noté dans le rapport de l'agent ou 6 m3/h pendant 5 h	
Purges automatiques	10 437	Purges automatiques	
Autres	16 075	Sinistre à St Yrieix sur un brt, Disfonctionnement du réservoir de Fantaisie à Châlus, Campagne de mesure des Pi à St Yrieix par les pompiers...)	
Total	111 506		

Le total des volumes de service et des volumes non comptés, ont de nouveau augmenté en 2022 (+32 %) après une augmentation de 36 % en 2021.

Ils représentent 2,3 % des volumes mis en distribution en 2022 (augmentation de 0,4 point par rapport à 2021).

G – Volume consommé autorisé

Il est égal à :

	V7	Consommations comptabilisées	4 831 069 m3
+	V8	Consommation sans comptage estimée	29 174 m3
+	V9	Volume de service	111 506 m3
=	V6	Volume consommé autorisé	4 971 749 m3

AR Prefecture

087-200080307-20230926-CS2023_17-DE
Reçu le 02/10/2023

1.1. Le réseau de distribution

A – Les Ouvrages

Type équipement	Nombre
Stations de surpression	51
Ouvrages de stockage	119
Volume total de stockage	35 600

B – Les équipements de réseau

Type équipement	Nombre
Accélérateur	6
Boite à boues	36
Bouche de lavage	39
Chasse automatique	1
Clapet	11
Compteur	416
Défense incendie	300
Plaque d'extrémité	136
Protection cathodique	1
Régulateur / Réducteur	221
Vanne / Robinet	10 252
Ventouse	1 520
Vidange / Purge	6 250

C – Linéaire hors branchement

Synthèse :

- 3 222,42 km de réseau au 31/12/2022 dont 78,11 % en PVC et 19,31 % en Fonte.
- 22,16 km posés en 2022
- 23,12 km de réseau abandonnés en 2022

Evolution du linéaire de conduites sur la période 2017-2022 :

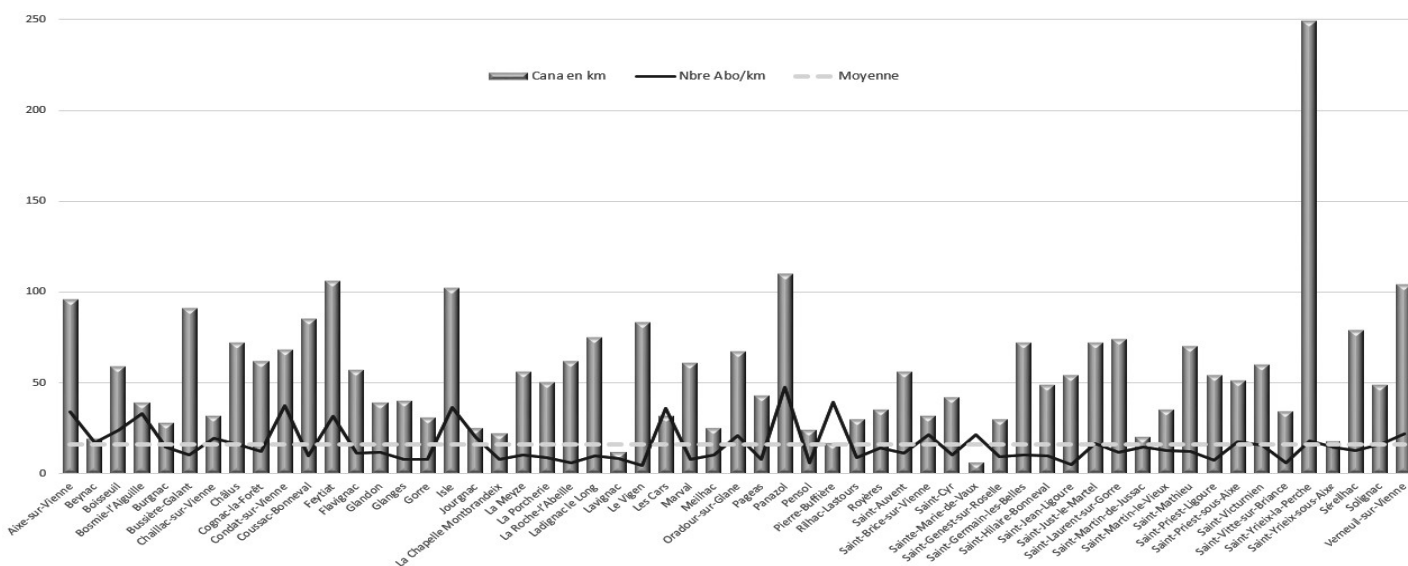
Réseau	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evo 2022/2021
Linéaire en km	2 557,79	2 817,21	2 981,33	3 095,63	3 105,32	3 222,42	3,77%
Evolution annuelle en km	9,97	259,42	164,12	114,30	9,69	117,10	1108,42%
Evolution en %	0,39%	10,14%	5,83%	3,83%	0,31%	3,77%	1104,65%
Impact nouvelles communes en km		254,46	153,3	102,36	0	70,318	
Evolution N/N-1 à périmètre constant en	9,97	8,96	10,82	11,94	9,69	46,78	382,75%

Détail du linéaire par Ø et par matériau

	Linéaire 2022			
	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Long/mat.	%
Acier	40	425,07	18 468,71	0,57%
	50	449,04		
	60	6 044,62		
	65	76,50		
	80	1 424,22		
	100	449,13		
	125	3 519,97		
	150	2 675,14		
	175	1 042,34		
Fonte	200	2 362,68	622 159,00	19,31%
	32	3,54		
	40	3 874,20		
	50	2 040,84		
	60	108 330,20		
	63	360,64		
	70	180,09		
	75	147,31		
	80	54 813,11		
	90	134,76		
	100	94 149,11		
	110	643,65		
	125	64 344,16		
	140	2 638,99		
	150	131 499,59		
	160	8 411,56		
	175	2 391,37		
	200	63 600,92		
	250	30 801,15		
	300	21 205,42		
350	2 571,12			
400	22 758,25			
450	4 149,61			
Inconnu	3 109,41			
Inconnu	32	425,20	25 474,56	0,79%
	40	255,90		
	50	89,50		
	63	2 835,04		
	75	1 006,15		
	80	1,28		
	90	651,14		
	100	6,99		
	110	3,03		
	140	87,42		
Inconnu	2,57			

	Linéaire 2022			
	Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Long/mat. %
Polyéthylène	25	1 889,48	38 120,97	1,18%
	32	9 007,53		
	40	11 265,98		
	50	9 352,41		
	60	187,60		
	63	1 753,26		
	75	753,42		
	90	1 805,25		
	100	6,60		
	110	417,28		
	140	1 292,32		
	160	374,53		
	200	12,28		
	Inconnu	3,03		
Pvc	20	371,97	2 517 121,47	78,11%
	25	11 665,39		
	32	23 501,87		
	40	104 659,01		
	50	190 287,42		
	60	486,66		
	63	1 158 054,59		
	65	985,23		
	75	276 392,07		
	80	1 142,53		
	90	244 954,44		
	100	2 179,18		
	110	229 854,93		
	125	68 171,79		
	140	80 550,75		
	150	12,06		
	160	93 755,77		
200	17 075,84			
225	7 405,95			
Inconnu	5 614,02			
Drain	0	704,16	1 053,19	0,03%
	90	349,03		
Inox	50	16,51	27,47	0,00%
	80	10,96		
Total		3 222 425,37		100,00%

087-200080307-20230926-CS2023_17-DE
Reçu le 02/10/2023



D – Les Branchements et compteurs

a – Les branchements

	Nbre de brchts (sans coeff)	Nbre de brchts (avec coeff)	Dont brchts neufs
2013	42 408	44 518	297
2014	42 719	44 824	305
2015	43 360	45 472	421
2016	43 565	45 685	408
2017	44 351	46 466	482
2018	47 329	49 418	456
2019	49 028	51 141	477
2020	50 217	52 324	439
2021	50 930	53 028	567
2022	52 387	54 432	601
Variation N/N-1	1 457	1 404	34
Variation N/N-1	2,86%	2,65%	6,00%

b – Les compteurs

Age	Ø							Total
	<=15mm	20m	25m	30m	40m	50m	>50mm	
1	2 369	1	0	0	0	0	1	2 371
2	2 946	4	0	7	2	0	3	2 962
3	1 970	9	0	4	3	1	6	1 993
4	1 743	21	0	4	4	0	1	1 773
5	1 661	54	0	34	27	0	2	1 778
6	946	1	1	5	5	3	2	963
7	4 791	63	0	0	1	1	10	4 866
8	5 352	72	0	14	5	0	2	5 445
9	4 685	27	0	11	2	0	1	4 726
10	2 258	1	1	2	5	0	1	2 268
11	5 745	14	0	9	3	0	7	5 778
12	1 705	24	0	18	8	0	9	1 764
13	1 864	15	0	15	19	1	7	1 921
14	3 216	16	0	21	21	4	9	3 287
15	2 032	14	0	12	9	0	7	2 074
16	4 360	32	0	22	7	1	4	4 426
17	1 728	13	1	6	5	0	3	1 756
18	845	24	0	13	11	4	1	898
19	61	0	0	7	4	0	4	76
20	58	3	0	2	3	0	3	69
21	48	0	0	7	3	0	2	60
22	50	1	0	2	5	0	0	58
>22	1 036	5	0	13	25	6	15	1 100
Total	51 469	414	3	228	177	21	100	52 412

2 435 compteurs ont été renouvelés en 2022 (contre 2 348 en 2021, 1 359 en 2020, 1 340 en 2019 et 903 en 2018).

Au 31/12/2022, il reste 8 443 compteurs de plus de 15 ans, soit 16,1 % du total (contre 5 307 à fin 2021, 4 112 à fin 2020 et 1 429 à fin 2019).

Contractuellement, SE3R se doit de renouveler tous les compteurs d'âge > 15 ans quand ces derniers sont accessibles.

Entre fin 2021 et fin 2022, l'âge moyen du parc compteurs est passé de 9,5 à 9,8 ans.

Au 31/12/2022, il reste 1 100 compteurs d'âge supérieur à 22 ans.

L'âge du parc compteurs ainsi que le nombre de compteurs > à 15 ans, augmentent chaque année, malgré l'augmentation du nombre de compteurs renouvelés chaque année.

AR Prefecture

087-200080307-20230926-CS2023_17-DE
Reçu le 02/10/2023

2 Tarification et recettes service

2.A. Modalités de tarification de l'eau

Le prix du service comprend :

- Une part fixe ou abonnement, payable d'avance au semestre
- Une part proportionnelle à la consommation d'eau potable, payable à terme échu.

Les volumes consommés sont relevés annuellement (sauf pour les gros consommateurs (> 6 000 m³) qui sont relevés mensuellement)

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les factures intermédiaires sont basées sur une estimation de consommation.

A – Part fixe

Part syndicale : Tarif unique pour l'ensemble des branchements d'usagers domestiques, agricoles, industriels et communaux (par logement pour les immeubles).

Part délégataire : Tarif pour les abonnements particuliers, industriels, administratifs et municipaux, compteurs d'exportations, par compteur et par an :

- Compteurs de DN 15 à DN 40 mm
- Compteurs de DN 50 à DN 60 mm
- Compteurs de DN 80 mm
- Compteurs de DN 100 mm
- Compteurs de DN 150 mm

B – Part proportionnelle

Part syndicale :

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023 au titre de la part collectivité :

- la part fixe à 19 €
- la part proportionnelle :
 - o 0 à 50 000 m³ : 0,53 €HT
 - o Au-delà de 50 000 m³ : 0,45 €HT

Part délégataire :

Les tarifs applicables au titre de la part délégataire, ont été définis dans le contrat d'affermage et sont révisibles annuellement au 1^{er} novembre par application d'un coefficient d'indexation défini dans le contrat.

Un tarif unique pour l'ensemble des consommations (particuliers, consommations municipales, syndicales et industrielles, vente en gros aux collectivités extérieures).

Redevances Agence de l'Eau :

La redevance « préservation des ressources en eau » reversée à l'Agence de l'Eau s'élève à 0,051 €/m³ pour les deux Agences de l'Eau au 1^{er} janvier 2023 comme au 1^{er} janvier 2022.

La redevance « Pollution domestique » reversée à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne s'élève à 0,23 €/m³ et à 0,33 €/m³ pour l'Agence de l'Eau Adour Garonne au 1^{er} janvier 2023 comme au 1^{er} janvier 2022.

La TVA applicable au service public d'eau potable est de 5,5%.

C – Tarifs au 01/01/2023

La part délégataire a augmenté de 8,6 % entre le 1/1/2022 et le 1/1/2023, à la suite de l'application de la formule d'indexation.

Vérification de l'actualisation des tarifs :

Le tarif de base de la part du délégataire est indexé une fois par an au 1^{er} janvier en application de la formule suivante :

$$P_n = P_0 \times K_1$$

Avec :

P_n = le prix révisé

P₀ = le prix de base

K₁ = le coefficient de révision annuel déterminé selon la formule ci-dessus le 02/10/2023

ANNEES		2022	2023	%
1° Parties fixes :				
Syndicat		18,00 €	19,00 €	5,56%
SE3R	DN 15 à 40	23,57 €	25,60 €	8,61%
	DN 50 à 60	286,97 €	311,65 €	8,60%
	DN 80 mm	420,88 €	457,08 €	8,60%
	DN 100 mm	940,70 €	1 021,62 €	8,60%
	DN 150 mm	1 106,70 €	1 201,90 €	8,60%
2° Consommation proportionnelle:				
SE3R	1m3 à l'infini	0,9020 €	0,9795 €	8,59%
Syndicat	0 à 50 000 m3	0,5200 €	0,5300 €	1,92%
	> 50 001 m3	0,4400 €	0,4500 €	2,27%
3° Redevances :				
Contre Valeur Pollution				
Agence de l'eau Loire-Bretagne	1m3 à l'infini	0,2300 €	0,2300 €	0,00%
Agence de l'eau Adour-	1m3 à l'infini	0,3300 €	0,3300 €	0,00%
Prélèvement				
Agence de l'eau Loire-Bretagne	1m3 à l'infini	0,0510 €	0,0510 €	0,00%
Agence de l'eau Adour-	1m3 à l'infini	0,0510 €	0,0510 €	0,00%
T. V. A. : 5,50 % sur tous les produits				

La formule d'actualisation des tarifs définie dans le contrat prend en compte différents coefficients d'indexation et des coefficients de pondération représentatifs des coûts d'exploitation du service :

$$K = 0.15 + 0.38 \times \frac{ICHTE}{ICHTE_0} + 0.06 \times \frac{AEG}{AEG_0} + 0.08 \times \frac{35111403}{35111403_0} + 0.24 \times \frac{FSD2}{FSD2_0} + 0,09 \times \frac{TP10a}{TP10a_0}$$

Avec :

La valeur des indices est celle connue et publiée par l'INSEE ou le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment, au 1^{er} novembre de l'année n-1, pour les tarifs applicables à compter du 1^{er} Janvier de l'année n, avec :

- ICHT-E (hc) Indice élémentaire de coût horaire du travail, hors effet du CICE, tous salariés, de la production et de la distribution d'eau ; de l'assainissement, de la gestion des déchets et de la dépollution, base 100 en décembre 2008
- AEG Prix du m3 acheté en gros à la Ville de Limoges / SYTEPOL
- 35111403 Electricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat de capacité > 36 kVA
- FSD2 Indice des frais et services divers « modèle de référence n°2 », base 100 en juillet 2004
- TP10a Indice des canalisations, assainissement et adduction d'eau, avec fourniture de tuyaux, base 100 en janvier 2010.

Indice	Valeur de base : connue au 01/11/2016	Valeur actualisée connue : au 01/10/2022	Coefficient de raccordement	Coefficient de pondération	Valeur du coefficient d'indexation	Evolution
Part fixe				0,15	0,15	
ICHTE	112,4	128,319		0,38	0,43382	14,16%
AEG	0,36	0,398		0,06	0,06633	10,56%
10534766	110	117,6	1,13	0,08	0,09665	20,81%
FSD2	122,3	177,4		0,24	0,34813	45,05%
TP10a	105,2	125		0,09	0,10964	18,82%
K				1	1,2019	20,19%

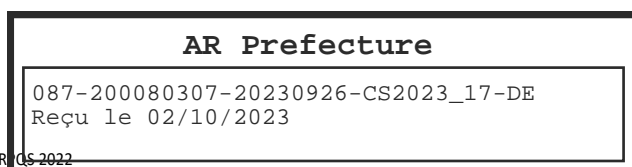
	Tarif de base pour calcul K de SE3R en €		Tarif actualisé au 01/01/2023 SE3R en €
Parts fixes en €	DN 15 à 40 mm	21,30	25,60
	DN 50 à 60 mm	259,30	311,65
	DN 80 mm	380,30	457,08
	DN 100 mm	850,00	1 021,62
	DN 150 mm	1 000,00	1 201,90
Part proportionnelle en €/m ³	m ³	0,8150	0,9795

Le coefficient K entre le 1/1/2017 et le 1/1/2023, calculé par SE3R pour l'actualisation des prix au 01/01/2023, est de **1,2019 (soit une augmentation moyenne annuelle depuis 2017 de 3,1 %)**.

Sur la période 2017-2022, on constate que :

- Les indices ayant le plus augmenté, sont l'indice FSD2 (+45 %) et l'indice Electricité (+20,8 %).
- Les indices moins d'œuvre (14,2 %) et Achat d'eau en gros au SYTEPOL (10,6 %) ont le moins augmenté.

En 2022, l'augmentation de 8,6 % due à l'application du coefficient K a été supérieure au taux d'inflation 2022 (5,2 %).



Tarifs au 1/1/2022 et au 1/1/2023 par agence de l'eau (facture 120 m3) :

Agences de l'eau	Loire Bretagne			Adour Garonne		
	2022	2023	%2023/202	2022	2023	%2023/202
1° Parties fixes :						
Délégataire	23,57 €	25,60 €	8,61%	23,57 €	25,60 €	8,61%
Syndicat	<u>18,00 €</u>	<u>19,00 €</u>	5,56%	<u>18,00 €</u>	<u>19,00 €</u>	5,56%
TOTAUX :	41,57 €	44,60 €	7,29%	41,57 €	44,60 €	7,29%
2° Consommation proportionnelle:						
Part Délégataire	0,9020	0,9795	8,59%	0,9020	0,9795	8,59%
Surtaxe syndicale (0-50 000 m3)	<u>0,5200</u>	<u>0,5300</u>	1,92%	<u>0,5200</u>	<u>0,5300</u>	1,92%
TOTAUX :	1,4220 €	1,5095 €	6,15%	1,4220 €	1,5095 €	6,15%
3° Redevances :						
Contre Valeur Pollution	0,2300	0,2300		0,3300	0,3300	
Prélèvement	<u>0,0510</u>	<u>0,0510</u>		<u>0,0510</u>	<u>0,0510</u>	
TOTAUX :	0,2810	0,2810	0,00%	0,3810	0,3810	0,00%
4° Taxes : T. V. A. : 5,50 % sur tous les produits	13,53 €	14,27 €	5,5%	14,19 €	14,93 €	5,25%
Montant HT	245,93 €	259,46 €	5,5%	257,93 €	271,46 €	5,25%
Montant toutes taxes et redevances comprises de la facture annuelle pour une consommation de 120 m ³ , partie fixe comprise	259,46 €	273,73 €	5,50%	272,12 €	286,39 €	5,25%
Prix du mètre cube T. T. R. C.	2,1621 €	2,2811 €	5,50%	2,2676 €	2,3866 €	5,25%

AR Prefecture

087-200080307-20230926-CS2023_17-DE
Reçu le 02/10/2023

2.B. Factures-types

2023 Loire Bretagne

Vos Contacts :

Accueil : 800 route de la Chalroulie
87170 ISLE
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Téléphone : 05 44 20 04 03
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 05 55 04 09 09

SPÉCIMEN
01 Janvier 2023

Courrier : TSA 20060
87170 ISLE CEDEX

Référence à rappeler

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :
SYNDICAT MIXTE VIENNE BRIANCE GORRE - V.B.G.

Ce document est une simulation de facture.
Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³.

Abonnement TTC	47,06 €
Consommation TTC	226,68 €
Total facture TTC	273,74 €

soit 0,0019 €/Litre

BRANCHEMENT	COMPTEUR		Consommation m ³	Information
	N°	Diamètre		
BOSME L'AGUILLE	G16A0341001	D15 mm	120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION			120	

SPÉCIMEN	FACTURE N°	Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau	231,86 € HT	244,62 € TTC	m ³	m ³	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part V.B.G.	Année 2023						19,00	5,50
Abonnement part SE3R	Année 2023						25,60	5,50
Consommation part V.B.G.	Année 2023		120	0,5300		63,60	5,50	5,50
Consommation part SE3R	Année 2023		120	0,9795		117,54	5,50	5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	Année 2023		120	0,0510		6,12	5,50	5,50

Organismes publics	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	m ³	m ³	€ HT	€ HT	€ HT	%
27,60 € HT	28,12 € TTC	120	0,2300	27,60	5,50	

Total Facture : 273,74 € TTC
HT soumis à TVA : 259,46 €
TVA sur les débits : 14,28 €

ABONNEMENT
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSUMMATION
Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS
Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques. La taxe intitulée Voies navigables de France concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Conformément à l'article L.441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

2022 Loire Bretagne

Vos Contacts :

Accueil : 800 route de la Chalroulie
87170 ISLE
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Téléphone : 05 44 20 04 03
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 05 55 04 09 09

SPÉCIMEN
01 Janvier 2022

Courrier : TSA 20060
87170 ISLE CEDEX

Référence à rappeler

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :
SYNDICAT MIXTE VIENNE BRIANCE GORRE - V.B.G.

Ce document est une simulation de facture.
Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³.

Abonnement TTC	43,86 €
Consommation TTC	215,60 €
Total facture TTC	259,46 €

soit 0,0018 €/Litre

BRANCHEMENT	COMPTEUR		Consommation m ³	Information
	N°	Diamètre		
BOSME L'AGUILLE	G16A0341001	D15 mm	120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION			120	

SPÉCIMEN	FACTURE N°	Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau	218,33 € HT	230,34 € TTC	m ³	m ³	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part V.B.G.	Année 2022						18,00	5,50
Abonnement part SE3R	Année 2022						23,57	5,50
Consommation part V.B.G.	Année 2022		120	0,5200		62,40	5,50	5,50
Consommation part SE3R	Année 2022		120	0,9020		108,24	5,50	5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	Année 2022		120	0,0510		6,12	5,50	5,50

Organismes publics	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	m ³	m ³	€ HT	€ HT	€ HT	%
27,60 € HT	28,12 € TTC	120	0,2300	27,60	5,50	

Total Facture : 259,46 € TTC
HT soumis à TVA : 245,93 €
TVA sur les débits : 13,53 €

ABONNEMENT
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSUMMATION
Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS
Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques. La taxe intitulée Voies navigables de France concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Conformément à l'article L.441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

2023 Adour Garonne

Votre facture de simulation du 1 janvier 2023
Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³

€TTC	
Production et distribution de l'eau potable	244,62
SYNDICAT MIXTE VIENNE BRIANCE GORRE - V.B.G.	
Organismes publics	41,78
Total facture	286,40

détail au verso

FACTURE SPECIMEN	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
Adresse desservie : ***** ST YRIEUX LA PERCHE	120 m ³	045796	D15 mm			Conso. simulée

Votre facture en détail	Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Production et distribution de l'eau potable							
Abonnement					231,86		244,62
Part V.B.G.	Année 2023				44,60		47,06
Part SE3R	Année 2023				19,00	5,50	
Consommation					25,60	5,50	
Part V.B.G.	Année 2023		120	0,5300	63,60	5,50	
Part SE3R	Année 2023		120	0,9795	117,54	5,50	
Préservation des ressources en eau	Année 2023		120	0,0510	6,12	5,50	
► Organismes publics							
Consommation					39,60		41,78
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	Année 2023		120	0,3300	39,60	5,50	

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 1,90 € / m³ soit 0,00190 € / litre
HT exonéré de TVA : 0,00 €
HT soumis à TVA : 271,46 €
TVA 5,50 % : 14,94 €
TVA sur les débits : 14,94 €
Total facture TTC : 286,40 €

2022 Adour Garonne

Votre facture de simulation du 8 août 2022
Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³

€TTC	
Production et distribution de l'eau potable	230,34
SYNDICAT MIXTE VIENNE BRIANCE GORRE - V.B.G.	
Organismes publics	41,78
Total facture	272,12

détail au verso

FACTURE SPECIMEN	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
Adresse desservie : ***** ST YRIEUX LA PERCHE	120 m ³	487280	D15 mm			Conso. simulée

Votre facture en détail	Périodes	Tranches en m ³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Production et distribution de l'eau potable							
Abonnement					218,33		230,34
Part V.B.G.	Année 2022				41,57		43,86
Part SE3R	Année 2022				18,00	5,50	
Consommation					23,57	5,50	
Part V.B.G.	Année 2022		120	0,5200	62,40	5,50	
Part SE3R	Année 2022		120	0,9020	108,24	5,50	
Préservation des ressources en eau	Année 2022		120	0,0510	6,12	5,50	
► Organismes publics							
Consommation					39,60		41,78
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	Année 2022		120	0,3300	39,60	5,50	

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 1,90 € / m³ soit 0,00190 € / litre
HT exonéré de TVA : 0,00 €
HT soumis à TVA : 257,93 €
TVA 5,50 % : 14,19 €
TVA sur les débits : 14,19 €
Total facture TTC : 272,12 €

AR Prefecture

087-200080307-20230926-CS2023_17-DE
Reçu le 02/10/2023

2.C. Prix par commune

Loire Bretagne

2,2811€ TTRC le m³ en 2023
 2,1621€ TTRC le m³ en 2022
 2,0992€ TTRC le m³ en 2021
 2,0837€ TTRC le m³ en 2020
 2,0606€ TTRC le m³ en 2019
 2,0342€ TTRC le m³ en 2018
 2,0273€ TTRC le m³ en 2017

Adour Garonne

2,3866€ TTRC le m³ en 2023
 2,2676€ TTRC le m³ en 2022
 2,2047€ TTRC le m³ en 2021
 2,1902€ TTRC le m³ en 2020
 2,1661€ TTRC le m³ en 2019
 2,1291€ TTRC le m³ en 2018
 2,1222€ TTRC le m³ en 2017



2.D. Recettes Années N et N-1 et variation en % pour la collectivité et l'exploitant

Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution des recettes entre 2021 et 2022 pour :

- La part collectivité (part fixe et part proportionnelle),
- La part exploitant, décomposée entre la rémunération du régisseur et les autres recettes.

Les redevances sont perçues et reversées aux Agences de l'Eau par le délégataire

Entre 2021 et 2022, on observe **une hausse de 2,45 % des recettes** syndicales et de 5,5 % des recettes totales de l'exploitant. On note parmi les recettes de l'exploitant, la forte augmentation des travaux exclusifs (+25 %, soit + 144 k€).

On note en 2022, comme en 2021, un niveau élevé des créances irrécouvrables et des créances impayées.

Recettes (en € Hors Taxes)	2021	2022	Variation
Recettes exploitant vente d'eau	5 335 400 €	5 549 438 €	4,01%
dont abonnements	1 191 770 €	1 271 962 €	6,73%
dont consommations	4 176 339 €	4 362 099 €	4,45%
dont créances irrécouvrables	-32 709 €	-84 623 €	158,71%
Autres recettes	852 312 €	978 555 €	14,81%
Aide Pass'Eau	-4 500 €	-5 980 €	32,89%
Produits et accessoires	279 528 €	263 193 €	-5,84%
Travaux exclusifs	577 284 €	721 342 €	24,95%
Total Recettes exploitant	6 187 712 €	6 527 993 €	5,50%
Recettes Collectivités facturation	3 349 784 €	3 431 856 €	2,45%
dont abonnements	950 267 €	976 384 €	2,75%
dont consommations	2 391 751 €	2 510 399 €	4,96%
dont créances irrécouvrables	18 497 €	-47 656 €	357,64%
dont créances impayées	-201 770 €	-209 041 €	3,60%
dont reprise impayés antérieurs	191 039 €	201 770 €	5,62%
Total des recettes collectivité	3 349 784 €	3 431 856 €	2,45%
Recettes autres services publics *	1 348 081 €	1 373 371 €	1,88%
Redevance prélèvement	245 156 €	246 889 €	0,71%
Redevance pour pollution d'origine domestique	1 102 925 €	1 126 482 €	2,14%
Total des recettes agences de l'eau	1 348 081 €	1 373 371 €	1,88%

087-200080307-20230926-CS2023_17-DE
 Reçu le 02/10/2023

3 Indicateurs de performance

3.A. Qualité de l'eau P101.1 et 102.1

A – Eau Brute

Synthèse des analyses sur l'eau brute	
NATURE DE L'ANALYSE	Nombre d'échantillons analysés (ARS)
Physico-chimique	22
Bactériologique	61
Nombre total d'échantillons	61

B – Eau mise en distribution

Synthèse des analyses sur l'eau point de mise en distribution			
NATURE DE L'ANALYSE	Nbre échantillons analysés (ARS)	Nbre échantillons conformes (ARS)	% conformité (ARS)
Bactériologique	47	47	100,00%
Physico-chimique	64	61	95,31%
Nombre total d'échantillons	64	61	95,31%

Détail des non conformités							
Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de	Valeur	Commentaire
Metolachlor ESA	ARS	15/02/2022	Station de neutralisation des Roches Blanches – LADIGNAC-LE-LONG	µg/l	0,1	0,2	LES ROCHES BLANCHES EAU DISTRIBUEE
	ARS	18/05/2022		µg/l	0,1	0,18	
	ARS	20/09/2022		µg/l	0,1	0,35	

Les 3 analyses physico-chimiques concernent des dépassements de la limite de 0,1µg/l en Metolachlor ESA à la station des Roches Blanches (comme en 2021).

C- Eau distribuée

Synthèse des analyses sur l'eau distribuée			
NATURE DE L'ANALYSE	Nbre échantillons analysés (ARS)	Nbre échantillons conformes (ARS)	% conformité (ARS)
Physico-chimique	329	327	99,39%
Bactériologique	413	399	96,61%
Nombre total d'échantillons	413	397	96,13%

Le tableau ci-dessous donne la décomposition des non-conformités

Récapitulatif des non conformités sur eau distribuée						
Localisation	CVM	Cuivre	Escherichia coli (E. coli)	Metolachlor ESA	Plomb	Total général
La Croisille sur Brianche					2	2
La Meyze	1					1
La Porcherie	1					1
Ladignac le Long				2		2
Marval	1					1
Oradour sur Glane			1			1
Saint Germain les Belles				5		5
Saint Mathieu	1	1				2
Solignac			1			1
Total général	4	1	2	7	2	16

Analyses	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evo 2022/2021
Taux de conformité - Microbiologie (P101.1)	100,00%	99,60%	100,00%	99,40%	100,00%	99,50%	-0,50%
Taux de conformité - Paramètres physico-chimiques (P102.1)	99,70%	98,30%	91,70%	89,50%	88,60%	94,50%	6,66%

Il y a eu en 2022, deux mauvaises analyses bactériologiques (Oradour sur Glane et Solignac), qui ont fait l'objet d'actions correctives.

Les non-conformités physico-chimiques sont dues principalement aux CVM (du fait de réseaux PVC posés avant 1990) et aux métabolites du pesticide Metolachlor ESA.

Le taux de non-conformité est toutefois en diminution par rapport à 2021.

AR Prefecture
087-200080307-20230926-CS2023_17-DE
Reçu le 02/10/2023

3.B. Indice d'avancement de protection des ressources en eau P 108.3

Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evo
Indice d'avancement de protection de la ressource	89,00%	89,00%	89,00%	89,00%	89,00%	89,00%	0,00%

Indice déterminé selon le barème suivant :

0%	aucune action de protection
20%	études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

3.C. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux P103.2B

Libellé	Code	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
Total Partie A :			15
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.239	98,92	15
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)		3 187,52	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		3 222	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.241	98,63	15
Linéaire de réseau eau potable avec âge renseigné au 31/12 (kml)		3 178,30	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		3 222	
Total Partie B :			30
PARTIE C			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	OUI	10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	VP.248		10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	OUI	5
Total Partie C :			75
VALEUR DE L'INDICE			120

Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 120 le niveau de connaissance du réseau des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service de l'eau potable

L'indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est donc maximum à 120 sur 120 pour l'exercice 2022 (identique à 2021).

3.D. Rendement du réseau de distribution P 104.3

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Rendement du réseau (en %)	82,75%	82,33%	80,07%	81,86%	82,10%	82,50%	0,49%

En 2022, on observe comme en 2021, une amélioration du rendement du réseau. Cependant, l'objectif de rendement de 82,83 % inscrit à l'avenant 4 pour 2022, n'est pas respecté. Une grande partie de l'amélioration est due à la prise en compte des importantes prises d'eau sur les poteaux d'incendie (dont les « vols d'eau »)

AR Prefecture

Le RAD 2022 ne précise pas le rendement observé sur la commune de St Mathieu par rapport à l'objectif inscrit dans l'avenant 6 (73 % pour 2022)

VOLUMES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var N/N-1
Volumes livrés au réseau sur période de relève compteurs abonnés sur 365 jours	5 271 670	5 607 842	5 912 009	5 953 063	5 954 828	6 049 161	1,58%
dont volumes produits	4 527 297	4 759 168	5 069 965	5 159 106	5 107 159	5 209 036	1,99%
dont volumes eau potable importés	851 090	970 240	1 002 846	933 965	949 769	947 329	-0,26%
dont volumes exportés	106 717	121 566	160 802	140 008	102 100	107 203	5,00%
Volumes consommés autorisés	4 343 729	4 595 361	4 701 965	4 847 519	4 870 799	4 953 150	1,69%
dont volumes consommés abonnés	4 290 306	4 534 478	4 635 961	4 778 419	4 764 713	4 831 070	1,39%
dont volumes sans comptage	7 798	8 211	8 708	8 995	9 502	29 174	207,03%
dont volumes de service réseau	45 625	52 672	57 296	60 105	96 584	111 506	15,45%
Pertes annuelles d'eau en m3	927 941	1 012 481	1 210 044	1 105 544	1 084 029	1 096 011	1,11%

Rappel : rendement du réseau de distribution =

$$\frac{\text{(consommations comptabilisées + exportations + estimation des consommations sans comptage + volume de service)}}{\text{(volume produit + importations)}}$$

On constate que les pertes d'eau en 2022 (1 077 411 m3) ont baissé de 0,6 % par rapport à 2021 (- 6 600 m3 entre 2021 et 2022)..

3.E. Indice linéaire des volumes non comptés P 105.3

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Indice linéaire de volumes non comptés en m3/km/j	1.05	1,04	1,17	1,04	1,05	1,05	0%

indice linéaire des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements

L'ILVNC n'a pas varié entre 2021 et 2022 du fait de l'augmentation des volumes d'eau de service et d'eau non comptée en 2022 par rapport à 2021.

3.F. Indice linéaire de pertes en réseau P 106.3

VOLUMES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Var N/N-1
Volumes livrés au réseau sur période de relève compteurs abonnés sur 365 jours	5 271 670	5 607 842	5 912 009	5 953 063	5 954 828	6 049 161	1,58%
dont volumes produits	4 527 297	4 759 168	5 069 965	5 159 106	5 107 159	5 209 036	1,99%
dont volumes eau potable importés	851 090	970 240	1 002 846	933 965	949 769	947 329	-0,26%
dont volumes exportés	106 717	121 566	160 802	140 008	102 100	107 203	5,00%
Volumes consommés autorisés	4 343 729	4 595 361	4 701 965	4 847 519	4 870 799	4 953 150	1,69%
dont volumes consommés abonnés	4 290 306	4 534 478	4 635 961	4 778 419	4 764 713	4 831 070	1,39%
dont volumes sans comptage	7 798	8 211	8 708	8 995	9 502	29 174	207,03%
dont volumes de service réseau	45 625	52 672	57 296	60 105	96 584	111 506	15,45%
Pertes annuelles d'eau en m3	927 941	1 012 481	1 210 044	1 105 544	1 084 029	1 096 011	1,11%
Linéaire de réseau (km)	2 558	2 817	2 981	3 095	3 105	3 222	3,77%
Indice linéaire de pertes (ILP) en m3/km/j	0,99	0,98	1,11	0,97	0,96	0,93	-2,57%

Indice linéaire de pertes en réseau = pertes / longueur du réseau hors branchements

L'ILP a baissé de **2,6 %** (-0,03 m3/km/jour) entre 2021 et 2022. Avec un ratio de 16 abonnés/km, l'ILP de 0,93 m3/km/jour selon la classification nationale, est considéré comme bon.

Indice de perte m3/j/km	BON	ACCEPTABLE	MEDIOCRE	MAUVAIS
Rural < 25 abonnés/km	< 1,5	1,5 à 2,5	2,5 à 4	> 4
Intermédiaire < 50 abonnés/km	< 3	3 à 5	5 à 8	> 8
Urbain > 50 abonnés/Km	< 7	7 à 10	10 à 15	> 15

3.G. Indice linéaire de consommation P110.3

087-200080307-20230926-CS2023_17-DE
Reçu le 02/10/2023

en m3/km/jour	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Indice Linéaire de Consommation (ILS)	4,77	4,59	4,47	4,41	4,39	4,32	-2,05%
Seuil de rendement en %	65,95	65,92	65,89	65,88	65,88	65,86	-0,02%

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées + exportations + estimation des consommations sans comptage + volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

Afin de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution, le décret du 27 janvier 2012 a mis en place un seuil de rendement calculé à partir de l'indice linéaire de consommation en deçà duquel la collectivité devra mettre en place un plan d'actions et pourra être pénalisée sur la redevance prélèvement.

Ces dispositions sont applicables au rendement calculé pour l'année 2022.

« JORF n°0024 du 28 janvier 2012 page 1641 texte n° 4 (extrait Légifrance.gouv.fr)

DECRET

Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable

NOR: DEVL1132866D

Publics concernés : collectivités territoriales, services de l'Etat, agences de l'eau, offices de l'eau des départements d'outre-mer, gestionnaires des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Objet : réalisation d'un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau dans les réseaux de distribution.

Entrée en vigueur : le descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement doit être établi, en vertu de la loi, avant le 31 décembre 2013.

Notice : la loi invite les collectivités organisatrices des services d'eau et d'assainissement à une gestion patrimoniale des réseaux, en vue notamment de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution. A cet effet, elle oblige à établir un descriptif détaillé des réseaux. Le décret en précise le contenu : le descriptif doit inclure, d'une part, le plan des réseaux mentionnant la localisation des dispositifs généraux de mesure, d'autre part, un inventaire des réseaux comprenant la mention des linéaires de canalisations, la catégorie de l'ouvrage, des informations cartographiques ainsi que les informations disponibles sur les matériaux utilisés et les diamètres des canalisations. Ce descriptif doit être régulièrement mis à jour. Lorsque les pertes d'eau dans les réseaux de distribution dépassent les seuils fixés par le présent décret, un plan d'actions et de travaux doit être engagé. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée. »

Méthode de calcul pour 2022 : $65 + [4,32/5] = 65,86$

Le rendement du syndicat en 2022, respecte le décret.

3.H. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable P 107.2

Renouvellement de réseau	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Total linéaire renouvelé et réhabilité en km/an	10,3	9,1	15,8	10,5	13,7	22,62	65,11%
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,27%	0,31%	0,33%	0,34%	0,38%	0,45%	2,63%

Le taux moyen de renouvellement est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Le calcul a été fait avec les données du Syndicat, aboutissant à un taux moyen de renouvellement en 2022, de 0,45 %.

AB_Prefecture
087-200080307-20230926-CS2023_17-DE
Reçu le 02/10/2023

3.1. Indicateurs contractuels

Prestations aux abonnés			
DENOMINATION	Définitions	Valeur 2021	Valeur 2022
IP 1 - Existence d'engagement envers le client - Oui/Non	Existence d'engagements vers le client comportant notamment les points suivants : délais de réponse au courrier (inférieur à 15 jours) / délais de remise en eau d'un branchement existant (inférieur à 2 jours) / délais de réalisation des travaux de branchement ou raccordement (après acceptation et autorisation du projet, inférieur à 15 jours) / respect des rendez-vous dans une plage de 2 heures au plus	Oui	Oui
IP 2 - Taux de réponse au courrier dans un délai de 15 jours - %	Nombre de réponses envoyées dans un délai inférieur ou égal à 15 jours calendaires / Nombre de contacts (par écrit et par oral) nécessitant une réponse écrite. / Délais = nombre de jours écoulés, entre la date de réception du courrier chez l'exploitant (ou pour un contact téléphonique, la date de réception de l'appel demandant réponse écrite) et entre la date de dépôt de la réponse à la poste. / Les délais de transmission entre les différents services sont à prendre en compte dans le délai de réponse. / Les week-end et jours fériés sont également à prendre en compte.	85	85
IP 3 - Taux de respect du délai de remise en eau des branchements existants - %	Nombre de remises en eau réalisées dans un délai inférieur au délai contractuel / nombre de demandes de remise en eau / La remise en eau ne concerne que les demandes d'abonnés ayant déjà un branchement fonctionnel. Cet indicateur ne concerne pas les délais de mise en place des nouveaux branchements (procédure de devis, autorisation plus longue). / Le délai en jour est à prendre au sens suivant : avant le soir du jour suivant la demande (hors WE).	Non mesuré	Non mesuré
IP 4 - Nombre de mise en service de branchements.	Nombre de travaux de branchement réalisés après autorisation administrative et acceptation du projet / nombre de travaux de branchement réalisés.	3 835	3 828
IP 5 - Nombre de mise en service de branchements dans les délais	Nombre de travaux de branchement réalisés dans un délai inférieur ou égal au délai contractuel après autorisation administrative et acceptation du projet / nombre de travaux de branchements réalisés. / Les week-ends et les jours fériés sont à prendre en compte dans le délai.	3 724	3 725
IP 6 - Taux de respect du délai d'exécution des travaux de branchements neufs. - %	Nbre de travaux de branchement réalisés dans un délai inférieur ou égal au délai contractuel après autorisation administrative et acceptation du projet / nombre de travaux de branchement réalisés. / Les week-ends et les jours fériés sont à prendre en compte dans le délai.	97,1	97,31
Qualité du service			
DENOMINATION	Définitions	Valeur 2021	Valeur 2022
IP 7 - Taux de conformité microbiologique de la qualité de l'eau - %	Nombre d'analyses conformes sur le plan des paramètres microbiologiques sur l'eau distribuée et l'eau traitée (avec distinction d'UDI) / nombre total d'analyses contenant des paramètres microbiologiques sur l'eau distribuée et l'eau traitée (avec distinction d'UDI) / Les analyses prises en compte sont celles faisant partie du programme d'analyse réglementaire défini par le Préfet. / Ce taux est calculé sur la totalité du service.	100	99,47
IP 8 - Taux de conformité physico-chimique de la qualité de l'eau - %	Nombre d'analyses conformes sur le plan des paramètres physico-chimiques sur l'eau distribuée et l'eau traitée (avec distinction d'UDI) / nombre total d'analyses contenant des paramètres physico-chimiques sur l'eau distribuée et l'eau traitée (avec distinction d'UDI) / Les analyses prises en compte sont celles faisant partie du programme d'analyse réglementaire défini par le Préfet. / Ce taux est calculé sur la totalité du service.	88,63	94,49
IP 9 - Taux d'interruptions de service non programmées - % ou nb/1000 ab.	Définition 1 – Elaborée (%) / Somme sur les interruptions non programmées (durée en h x nombre d'abonnés touchés) / (365 x 24 x nombre d'abonnés desservis) / Distinguer si possible les types d'interruptions suivantes : - interruption programmée annoncée (jusqu'à ayant donné lieu à information préalable) (spécifier alors la nature de l'information), qui sortent du calcul, - interruptions accidentelles liées à des tiers (casses liées par exemple à des travaux sur la chaussée), - interruptions accidentelles liées au réseau (casses), - interruptions accidentelles liées à la production (manques d'eau). Définition 2 – De base (nb11000ab.) (Nombre total d'interruptions / nombre d'abonnés) x 1000	8,42	8,06
IP 10 - Durée des périodes de restriction de consommation - j/an	Nombre de jours où l'utilisation a été restreinte (ex. : interdiction d'arrosage, de lavage de voitures, limites horaires...) durant l'année	-	-
IP 11 - Taux de réclamations écrites Nombre / 1000 abonnés - IP 11	Quotient du nombre total de réclamations écrites tous thèmes confondus, par le nombre d'abonnés (au 31/12/N-1) divisé par 1000. Les réclamations écrites peuvent être formulées par lettre, télécopie ou message électronique.	2,05	1,49
IP 11 - Indice de connaissance des installations (réseau et grands ouvrages) et plan de renouvellement - %	Un indice chiffré de 0 à 100% est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau : 0% : absence de plan du réseau ou documents incomplets / 20% : plan complet du réseau mais informations incomplètes sur les tronçons (diamètre, âge et matériau des canalisations) / 40% : plan du réseau avec informations complètes sur chaque tronçon / 60% : informations descriptives complètes sur le réseau et les grands ouvrages. Localisation des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) / 80% : informations complètes sur le réseau, comprenant un descriptif complet et la localisation des interventions et existence d'un plan pluriannuel de renouvellement.	80	80
IP 12 - Indice linéaire de pertes m3/j/km	Quotient du volume mis en distribution moins le volume consommé comptabilisé par la longueur de réseau = (volume mis en distribution – volume comptabilisé) / 365 / longueur du réseau (hors branchement) avec volume mis en distribution = volume produit + volume importé – volume exporté	0,96	0,93
IP 13 - Indice linéaire des réparations du réseau réparations/km	C'est le quotient du nombre de réparations effectuées au cours d'une année sur le réseau et ses accessoires (vannes, ventouses, etc...) par la longueur du réseau au 31 décembre de l'année N-1	0,207	0,130
IP 14 - Rendement primaire du réseau - %	Il est défini par : $R_p = V_c / (V_p + V_i - V_e)$ / Où V_c = Volume comptabilisé chez les abonnés, V_p = Volume produit dans le périmètre de délégation, V_i = volume importé de l'extérieur du périmètre de délégation, V_e = volume exporté en dehors du périmètre de délégation. / Les volumes sont exprimés en mètre cube	80	79,9

	et calculés sur la période correspondant à l'exercice. Les volumes entrant en ligne de compte dans le calcul du rendement et de la formule de pénalité sont mesurés exclusivement par compteurs ou débitmètres.		
IP 15 - Recherche préventive de fuites - %	Cette information doit être déclinée suivant la technique de recherche adoptée (à indiquer) : 1) Opération de sectorisation (mesure de débit sur un large secteur) / Réalisation d'une telle opération ? OUI/NON 2) Localisation de fuites par méthode acoustique (corrélation, quantification) dans un cadre préventif (exclut la recherche de fuites dans le cadre d'une intervention d'urgence curative) Linéaire de réseau soumis à recherche de fuites préventive (en km)	1)Oui 2)299 km	1)Oui 2)664 km
IP 16 Nombre de brchts Neufs	Nombre de branchement neufs dans l'année	567	601
IP 17 Nombre de travaux sur branchements existants	Nombre de travaux réalisés sur des branchements existants.	15	31
IP 18 - Nombre de compteurs renouvelés	Nombre de compteurs renouvelés dans l'année	2 348	2 435
Gestion économique			
DENOMINATION	Définitions	Valeur 2021	Valeur 2022
IP 19 - Prix du service au m3 pour 120 m3 - €/m3	Il s'agit du prix HT du service stricto sensu, l'exclusion des taxes et redevances afférentes à ce service, et ramené au mètre cube à partir d'une consommation de référence de 120 m3 / On prendra en compte le tarif en vigueur au 1er janvier / La redevance prélèvement des agences de l' eau est souvent intégrée dans la part des collectivités / Il pourrait être utile de faire figurer à côté du prix HT du service de l' eau le montant des taxes et redevances afférentes à ce service : TVA, VNF, redevance prélèvement avec les réserves signalées	1,77	1,88
IP 20 - Part des taxes et redevances au m3 pour 120 m3 - €/m3	Il s'agit du montant des taxes et redevances (TVA, VNF, redevance prélèvement perçue au profit de l'agence de l' eau) afférentes ce service, et ramené au mètre cube a partir d'une consommation de référence de 120 m3.	0,5	0,5
IP 21 - Recette unitaire - €/m3	Recette de la vente d'eau divisée par le volume vendu / Commentaires : Les recettes comprennent la part collectivité et la part délégataire. Elles n'intègrent ni taxes ni redevances.	1,80	1,88
IP 22 - Montant des impayés au titre de l'année N-1 eau potable	Au 31 décembre de l' année n, montant des impayés relatifs à l' année n-1	168 895 €	191 612 €
IP 23 - Taux d'impayés au 31/12/ année (n) sur les factures de l'année (n-1)	Au 31 décembre de l' année n, stock des impayés relatifs à l' année n-1/ montant des factures d'eau émises relatives à l' année n-1.	1,65	1,81
IP 24 - Montants versés à un fonds de solidarité	Somme annuelle des abandons de créance et des montants versés à un fonds de solidarité	3 287 €	1 723 €
IP 25 - Somme annuelle des abandons de créance et des montants versés à un fonds de solidarité divisée par le volume consommé comptabilisé (%)	Somme annuelle des abandons de créance et des montants versés à un fonds de solidarité divisée par le volume consommé comptabilisé	0,065	0,036

4 Financement des investissements

4.A. Montants financiers des investissements

Les investissements réels du syndicat, se sont élevés à 5 320 725,05 € en 2022 pour 7 969 823 € de propositions au BP 2022.

Les restes à réaliser sont à hauteur de 2 649 097 € sur les programmes entre 2017 et 2022.

Les achats matériels/terrain se sont élevés à 40 403,13 € en 2022 pour 87 318 € de crédits votés.

Les restes à réaliser sont à hauteur de 29 769 €.

4.B. Etat de la dette au 31/12

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette au 31/12	3 015 918 €	3 190 076 €	3 063 434 €	2 799 828 €	2 571 217 €	2 320 996 €
Remboursements au cours de l'exercice	256 198 €	334 885 €	319 727 €	262 456 €	260 513 €	260 360 €
En intérêts	11 108 €	20 448 €	22 617 €	16 820 €	14 711 €	14 658 €
En capital	245 090 €	314 437 €	297 110 €	245 642 €	245 802 €	245 702 €

Au 31 décembre 2022, l'endettement du Syndicat s'élève à **2 320 995,67 €**. Il est composé de 11 prêts contractés auprès de plusieurs organismes, représentant chacun en capital emprunté, les pourcentages suivants de l'encours total :

Caisse d'Epargne : 19,21 %

- ✓ 1 prêt contracté par VBG en 2016 au titre du rachat du parc compteurs
- ✓ 1 prêt contracté par LADIGNAC-LE-LONG en 2008
- ✓ 1 prêt contracté par LA PORCHERIE en 2014
- ✓ 1 prêt contracté par SEREILHAC en 2015

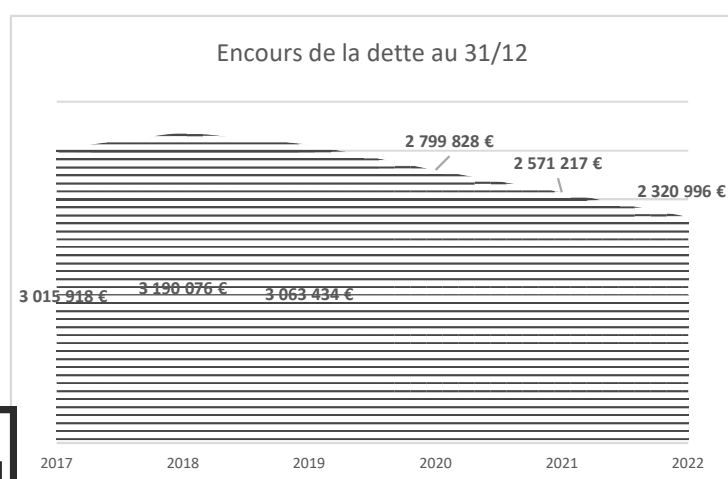
Caisse des Dépôts et Consignations : 7,23 %

- ✓ 1 prêt contracté par LA PORCHERIE en 2017

- ✓ 1 prêt contracté par SEREILHAC en 2015

Crédit Agricole : 4,77%

- ✓ 1 prêt contracté par le syndicat des Deux Briance en 2006



- ✓ 1 prêt contracté par le syndicat des Deux Briance en 2009
- ✓ 1 prêt contracté par le syndicat des Deux Briance en 2011
- ✓ 1 prêt contracté par SAINT MATHIEU en 2004

Agence de l'Eau Loire-Bretagne : **68,79 %** (1 avance financière à taux 0 contractée par VBG en 2014 pour financer les travaux de modernisation et de rénovation de la station de Lanaud de PANAZOL).

11 contrats de prêt sont des contrats à taux fixes. Les taux d'intérêt varient entre 0,88 % et 5,95 %.

Au 31 décembre 2022, la capacité de désendettement du Syndicat est d'environ 4,37 années. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 15 ans.

La dette représente **45,01€ par abonné actif au 31/12/2022** (51,30 € au 31/12/2021).

Le remboursement de l'annuité de la dette en 2022 a pesé pour **5,05 € par abonné actif au 31/12/2022**.

4.C. Amortissements

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Reste à amortir	48 113 507,00	48 113 507,40	52 689 454,47	55 134 221,78	56 251 897,96	56 136 342,74

Détail des amortissements

N° COMPTE	LIBELLES	VALEUR INITIALE	MONTANT ANNUEL	RESTE A AMORTIR
28121	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS NUS	42 439,39	1 638,00	27 319,39
28125	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS TERRAINS BÂTIS	11 611,00	774	10 063,00
28128	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS AUTRES TERRAINS	161 432,95	11 005,00	131 767,95
281311	CONSTRUCTIONS BATIMENTS D'EXPLOITATION	19 626 462,26	462 946,82	13 434 710,00
281351	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DES BATIMENTS D'EXPLOITATION	241 931,08	6 812,00	192 542,08
2811315	CONSTRUCTIONS BATIMENTS ADMINISTRATIFS	1 280 315,35	21 339,00	1 237 637,35
28148	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI - AUTRES CONSTRUCTIONS	23 356,72	467,00	940,72
281561	MATERIEL SPECIFIQUE	2 217 200,74	119 211,32	1 281 639,82
281531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	63 836 272,04	1 475 164,59	35 988 596,45
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	28 790,18	6 433,55	7 785,08
28184	MOBILIER	10 649,66	1 064,50	3 417,66
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 781,19	6 729,96	10 056,23
281728	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS AUTRES TERRAINS RECU AU TITRE DE MISE A DISPOSITION	35 176,09	2 345,00	30 486,09
2817311	BATIMENTS D'EXPLOITATION RECU AU TITRE DE MISE A DISPOSITION	1 007 673,79	22 154,00	902 383,79
2817531	RESEAUX RECU AU TITRE DE MISE A DISPOSITION	3 105 356,20	111 917,42	2 602 400,78
2817351	AMENAGEMENT DES BATIMENTS D'EXPLOITATION RECUS AU TITRE DE MISE A DISPOSITION	22 213,89	393,00	21 820,89
2817561	MATERIEL SPECIFIQUE RECU AU TITRE DE MISE A DISPOSITION	206 068,24	14 858,42	131 553,82
282531	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION / RESEAUX	149 741,64	7 130,00	121 221,64
TOTAL		92 039 472,41	2 272 383,58	56 136 342,74

AR Prefecture

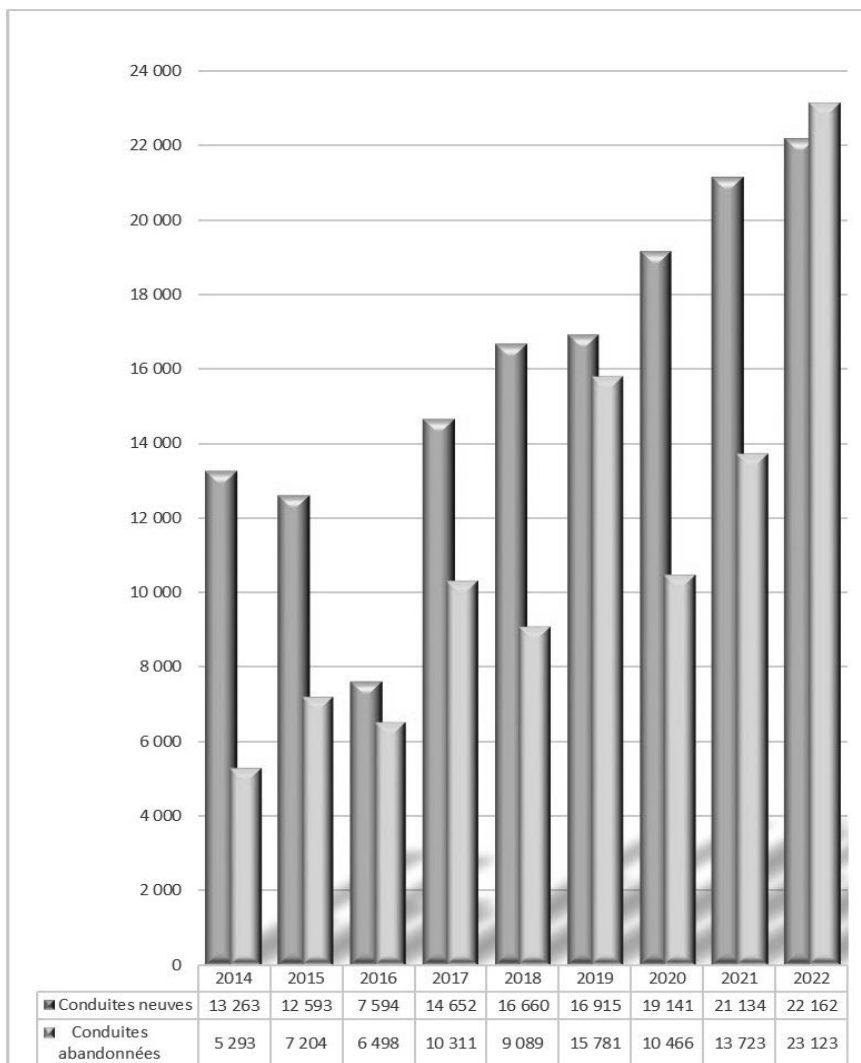
087-200080307-20230926-CS2023_17-DE
Reçu le 02/10/2023

4.D. Travaux engagés au cours de l'exercice

Un linéaire de 22 162 mètres a été posé en 2022. 601 branchements neufs ont été réalisés.

Détail linéaire posé et abandonné

Communes	Linéaire posé (ml)	Linéaire abandonné (ml)
AIXE SUR VIENNE	262	262
BOSMIE BURGNAC	3 900	3 500
BURGNAC	76	76
BUSSIÈRE GALANT	3 028	2 600
CHALUS	305	305
CONDAT SUR VIENNE	30	0
FEYTIAT	110	110
FLAVIGNAC	470	470
GORRE	0	0
ISLE	1 183	1 221
JOURGNAC	745	688
JUMILHAC LE GRAND	255	200
LA MEYZE	162	170
LA PORCHERIE	2 610	2 610
LADIGNAC LE LONG	100	0
LAVIGNAC	268	268
LES CARS	600	600
ORADOUR SUR GLANE	100	0
PAGEAS	260	240
PANAZOL	694	694
PENSOL	2 622	3 995
PIERRE BUFFIÈRE	85	30
RILHAC LASTOURS	1 003	1 003
SAINT AUVENT	382	284
SAINT GERMAIN LES BELLES	726	1 316
SAINT JUST LE MARTEL	60	20
SAINT LAURENT SUR GORRE	6	450
SAINT PRIEST SOUS AIXE	845	845
SAINT VICTURNIEN	169	135
SAINT YRIEIX LA PERCHE	834	759
VERNEUIL SUR VIENNE	272	272
Total général	22 162	23 123



Synthèse des interventions réalisées par la délégataire en 2022

Commune	Nbre Brchts neufs	Casses fuites sur	Casses fuites sur	Entretien équipements	Linéaire inspecté
AIXE SUR VIENNE	18	9	4	10	2 753
BEYNAC	5	1	2	5	9 000
BOISSEUIL	30	5		5	7 500
BOSMIE L AIGUILLE	28	6	4	5	
BURGNAC	4	2	2	2	
BUSSIÈRE GALANT	4	12	6	3	9 500
CHAILLAC SUR VIENNE	8	2	4		
CHALUS	7	2	2	1	5 000
COGNAC LA FORET	5			4	
CONDAT SUR VIENNE	58	8	4	2	14 580
COUSSAC BONNEVAL	2	1	5	1	17 500
FEYTIAT	68	16	11	23	33 014
FLAVIGNAC	2	3	3	3	1 700
GLANDON	10		1	1	5 000
GLANGES	3	4		1	
GORRE	2	1		2	
ISLE	34	18	13	25	12 406
JOURGNAC	9	8	1	1	2 700
LA CHAPELLE MONTBRANDEIX	3				6 000
LA MEYZE	7	13	7	5	73 100
LA PORCHERIE	1	6	4	2	22 503
LA ROCHE L'ABEILLE	8	5	2	1	
LADIGNAC LE LONG	2		3	1	8 609
LAVIGNAC		3			5 000
LE VIGEN	45	12	2	9	13 500
LES CARS	5	1	5	3	20 200
MARVAL	087-200080307-20230326-CS2023_17-DE4		3	1	31 000
MEILHAC	Reçu le 02/10/2023	3	1	5	10 000

ORADOUR SUR GLANE	51	9	6	7	4 503
PAGEAS		1	3	3	10 000
PANAZOL	40	11	7	26	11 570
PENSOL	3			4	
PIERRE BUFFIERE	2	5	4	1	13 000
RILHAC-LASTOURS	2	2	1	1	
ROYERES	5	6	3	2	11 000
SAINT AUVENT	9	8	1		6 000
SAINT BRICE SUR VIENNE	8	5	5		48 010
SAINT CYR	1	4	1		
SAINT GENEST SUR ROSELLE	2	3	1	1	16 500
SAINT GERMAIN LES BELLES	5	16	1	9	58 300
SAINT HILAIRE BONNEVAL	28	11	1	2	300
SAINT JEAN LIGOURE	3	1	1	1	20 000
SAINT JUST LE MARTEL	22	1	4	3	11 000
SAINT LAURENT SUR GORRE	5	8			220
SAINT MARTIN DE JUSSAC		3			
SAINT MARTIN LE VIEUX		1	2	7	8 000
SAINT MATHIEU	1	2	3	4	
SAINT PRIEST LIGOURE	1	1		1	
SAINT PRIEST SOUS AIXE	6	4		6	
SAINT VICTURNIEN	4	4	2		7 502
SAINT VITTE SUR BRIANCE	1	2	1		5 025
SAINT YRIEIX LA PERCHE	23	16	6	14	36 700
SAINT YRIEIX SOUS AIXE	3	1			
SAINTE MARIE DE VAUX	2	1	1		15 000
SEREILHAC	14	3		5	42 000
SOLIGNAC	2	6	3	5	1 500
VERNEUIL SUR VIENNE	14	9	7	2	510
	583	287	152	225	0

Montant des travaux engagés par le délégataire

Au cours de l'exercice 2022, le délégataire a réalisé pour **103 751 €** de travaux au titre du fonds contractuel de renouvellement. SE3R a également apporté au Compte de renouvellement, une participation au renforcement de l'usine de Solignac en compensation des travaux de renouvellement prévus au CEP du contrat de base.

L'article 1 de l'avenant 5 fixe la participation de SE3R aux travaux de rénovation de l'usine de Solignac, à 514 300 €. Cette participation sera faite en 3 versements :

- 171 434 € HT à la date du 1/6/2021 sur présentation d'un titre de recettes
- 171 433 € HT à la date du 1/6/2022, sur présentation d'un titre de recettes
- 171 433 € HT à la date du 1/6/2023, sur présentation d'un titre de recettes

La participation SE3R au titre du compte de renouvellement pour 2022, est donc de 103 751 € + 171 433 € = **275 184 €**.

Au 31/12/2022, le compte de renouvellement programmé présente un solde créditeur de **139 012 €**.

D'autre part en 2022, le délégataire a réalisé pour **97 308 €** de travaux au titre de la garantie de renouvellement.

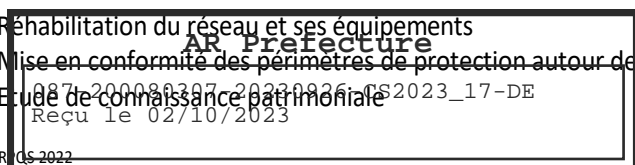
Pour la partie réseau (renouvellement des vannes, ventouses, stabilisateurs de pression), le délégataire a réalisé pour **29 272 €** de travaux.

Au 31/12/2022, le compte de renouvellement programmé concernant le réseau, présente un solde créditeur de **60 490 €**.

4.E. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service

Les projets à l'étude et le programme pluriannuel de travaux concernent les créations de nouveaux réseaux de distribution, la réhabilitation d'ouvrages, le renouvellement des canalisations et des matériels électromécaniques et ils sont présentés ci-après :

- Renforcement et sécurisation du réseau
- Finalisation de la protection de la prise d'eau brute du VIGEN
- Modernisation et rénovation de la station de traitement de SOLIGNAC
- Renforcement du stockage en tête de réseau
- Réhabilitation de réservoirs
- Renforcement et extensions du réseau
- Réhabilitation du réseau et ses équipements
- Mise en conformité des périmètres de protection autour des captages
- Etude de connaissance patrimoniale



- Réseaux intelligents
- Travaux divers (clôtures des ouvrages, recherche d'amiante, MOE, repérage réseaux...)

5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée de l'eau

5.A. Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité P 109

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Montant des abandons de créances et des versements à un fonds de solidarité	1 935,00 €	2 539,00 €	1 640,00 €	2 945,00 €	3 287,00 €	1 732,00 €	-47,31%

5.B. Partenariats FSL, CA, La Poste

Les partenariats en cours sont avec le FSL, La Poste et UFC Que Choisir.
Un partenariat est en cours de création avec le Crédit Agricole.

5.C. Actions de coopération décentralisée de l'Eau

Vu la délibération n°2021-04 du 25 février 2021 actant l'engagement du Syndicat dans des actions de coopération décentralisées dans les domaines de l'alimentation en eau et assainissement au travers du raccordement à l'eau potable de 4 villages de la commune du SAKAL avec notamment un soutien financier de 4 690 € ;

Considérant que le Syndicat VBG, en tant que chef de file, bénéficie d'une aide de 65 663,00 € de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le projet d'adduction d'eau potable des villages de Keur Daouda Sy, Gouye Sab, Niassène et Roye Peulh dans la commune de SAKAL dont le montant retenu du projet est de 112 565,00 € T.T.C. ;

Le syndicat décide de percevoir la subvention de 65 663,00 € accordée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le projet de raccordement des 4 villages du SAKAL et de la verser à l'Association Afrique Chez Vous, qui conformément à la convention de partenariat visée en préfecture le 01/10/2021, utilisera les fonds obtenus conformément à l'objet et à l'affectation définis par les parties.

6 Indicateurs supplémentaires pour les collectivités disposant d'une CCSPL

6.A. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées P151.1

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (/1000 abonnés)	8,7	11,31	8,36	7,96	8,42	8,06	-4,28%

Cet indicateur s'est amélioré en 2022 par rapport à 2021.

6.B. Délai maximal d'ouverture des branchements D151 et P152.1

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evol.
Délai maximal d'ouverture des branchements D 151.0	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés 152.1	96,50%	96,60%	95,80%	95,70%	97,10%	97,31%	0,22%

Cet indicateur s'est amélioré en 2022 par rapport à 2021.

6.C. Taux de réclamation P155.1

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Taux de réclamation (/1000)	1,21	2,1	1,45	1,82	2,05	1,49	-27,32%

Cet indicateur s'est amélioré en 2022 par rapport à 2021.

6.D. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente P154.0

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-1
Taux d'impayés	1,53%	1,53%	1,4%	1,90%	1,65%	1,81%	
Montant des impayés HI au 31/12/N	77 145 €	140 715 €	137 127 €	183 959 €	168 895 €	191 611 €	13,4%
Montant facturé TTC N-1	5 047 200 €	9 111 679 €	9 735 073 €	10 234 930 €	NR	10 611 410 €	

La loi Brottes du 15 avril 2013 modifie les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation.

Ces indicateurs se sont dégradés en 2022 par rapport à 2021.

Le montant des créances irrécouvrables a fortement augmenté entre 2021 et 2022 (158 %).

Le montant d'impayés en 2022 a augmenté de **13,4 %** par rapport à 2021.

Toutefois SE3R doit confirmer ce taux d'impayés et fournir le lien entre le montant d'impayés indiqué dans le RAD 2022 et l'évolution des impayés dans les comptes d'affermage 2017-2022, comme présentée dans le tableau ci-dessous :

Compte d'affermage	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-
Créances irrécouvrables SE3R en €	7 418	4 438	4 499	38 277	32 709	84 623	158,71%
Créances irrécouvrables VBG en €	3 257	1 507	1 687	20 851	18 497	47 657	157,65%
Impayés VBG N en cours en €	78 867	149 935	163 825	191 039	201 770	209 041	3,60%
Régularisations impayés VBG N-1 en €		78 867	156 430	168 034	191 039	201 770	5,62%
RAD	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution N/N-
Montant des impayés consolidés en €	77 145	140 715	137 727	183 959	168 895	191 611	13,40%

AR Prefecture

087-200080307-20230926-CS2023_17-DE
Reçu le 02/10/2023

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : www.service.aufrance.fr

Les composants du prix de l'eau sont :

- Le service de distribution de l'eau potable (abonnements, consommation).
- Le service de collecte et de traitement des eaux usées.
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau.
- Les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2021, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,66 euros TTC/m³ dont 2,14€/m³ pour l'eau potable et 2,52€/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 53€ euros par an et une mensualité de 4€ euros en moyenne. (Source SIFEA 2020)

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU
Document 1 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 2 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 3 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 4 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 5 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 6 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 7 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 8 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 9 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 10 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 11 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 12 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 13 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 14 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 15 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 16 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 17 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 18 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 19 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 20 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 21 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 22 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 23 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 24 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 25 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 26 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 27 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 28 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 29 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 30 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 31 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 32 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 33 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 34 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 35 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 36 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 37 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 38 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 39 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 40 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 41 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 42 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 43 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 44 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 45 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 46 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 47 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 48 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 49 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 50 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 51 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 52 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 53 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 54 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 55 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 56 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 57 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 58 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 59 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 60 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 61 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 62 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 63 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 64 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 65 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 66 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 67 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 68 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 69 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 70 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 71 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 72 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 73 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 74 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 75 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 76 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 77 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 78 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 79 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 80 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 81 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 82 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 83 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 84 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 85 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 86 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 87 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 88 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 89 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 90 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 91 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 92 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 93 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 94 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 95 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 96 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 97 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 98 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 99 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

Document 100 | Index de la RPE - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 325 millions d'euros dont 258 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € - source agence de l'eau Adour-Garonne)

0,05 € de redevance de pollution payée par les citoyens concernés	2,37 € de redevance de pollution payée par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernées	67,2 € de redevance de pollution domestique payée par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
10,35 € de redevance de pollutions diffuses payée par les distributeurs de produits phyto-pharmaceutiques et répercutés sur le prix des produits	100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2022	1,75 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payée par les pêcheurs et les chasseurs
1,76 € de redevance de prélèvement payée par les irrigants	4,21 € de redevance de prélèvement payée par les activités économiques	12,31 € de redevance de prélèvement payée par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) - source agence de l'eau Adour-Garonne.

6,90 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau	11 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance, eau, éducation, information)	29,70 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales
17,30 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture	100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022	710 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable
8,80 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau	0,90 € pour la coopération décentralisée	18,30 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau - ruisseau, cours d'eau écologique - et des zones humides)

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettant de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...

11 MILLIONS DE M ³ D'EAU ÉCONOMISÉES OU SUBSTITUÉES AU TRAVERS DES PROJETS AIDÉS	66 NOMBRE DE SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT AIDÉS (SYSTÈMES ET RÉSEAUX)	66 NOMBRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES BÉNÉFICIAIRES D'UNE DEMARCHE DE PLAN D'ACTIONS TERRITORIAL (PAT) MIS EN ŒUVRE	849 NOMBRE DE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX
882 NOMBRE DE KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS	15 NOMBRE DE PROJETS DE TERRITOIRES OU DE DEMARCHE CONCERTÉE POUR L'EAU	15 NOMBRE D'HÉCTARES DE SURFACES DÉFENSES EXISTANTES EN ZONES URBAINES EXISTANTES	231 KG DE SUBSTANCES DANGEREUSES ÉLIMINÉES PAR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6700 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 216,7 millions d'euros d'aides.

65 % de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 62 millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 10 mars 2022, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le SDage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

www.eau-grandsudouest.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats éparés. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
Siège : 90 rue du Fénétra - CS 87801 31078 Toulouse Cedex 4 Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Départements territoriaux : Atlantique-Dordogne 4 rue du Professeur André-Lavignolle 33049 Bordeaux Cedex Tél. : 05 56 11 99 99 Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86 et 94 rue du Grand Prat 19600 Saint-Pantaléon-de-Larche Tél. : 05 55 88 02 00 Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers : 7 passage de l'Europe - BP 7503 64075 Pau Cedex Tél. : 05 59 80 77 90 Départements 40 • 64 • 65

Garonne et rivières d'Occitanie : Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510 12035 Rodéz Cedex 9 Tél. : 05 65 75 56 00 Départements 12 • 30 • 46 • 48 et 97 rue Saint Roch - CS 14407 31405 Toulouse Cedex 4 Tél. : 05 61 43 26 80 Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr

Retrouvez toutes les ressources sur le site

<http://www.lesagencesdeleau.fr/>
comprendre-apprendre-agir-pour-l'eau

EN IMMERSION Nouveaux podcasts → bit.ly/Podcasts-Eau

AR Prefecture

087-200080307-20230926-CS2023_17-DE
Reçu le 02/10/2023

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2023-18

Séance du 26/09/2023

*Marchés publics - Accord-cadre à bons de commande – Renforcements extensions
programme 2024 -2028*

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
117	73	3	76

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 13 septembre 2023, s'est réunie en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : Mme Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean DUCHAMBON, Jean Pierre GRANET, Christophe USCAIN, Didier CHARPENTIER, Jean Jacques LAMANT, Mme Marie AUFAURE, MM. Xavier ABBADIE, Pascal AUVERT, Serge CORREIA, Stéphane FAROUT, Bruno GAUBERT, Gaëtan GOU MILLOUX, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Mme Christelle PEYROT, Jean-Claude SAINTONGE, Jacques BERNIS, Gaston CHASSAIN, Lucien DUROUSSEAUD, Alexandre GARNIER, Didier LEYRIS, Karl PERIGAUD, Alexandre PORTHEAULT, Philippe ROUGERIE, Bernard SAUVAGNAC, Pascal THEILLET, Manuel VERGER, Christian JULIEN, Serge DESBORDES, MME Elodie FEIFER, MM. Hubert DOUDET, Michel BAZIN, Lies SWIDERSKI, Frédéric LAPEYRONNIE, Vincent VENDRAMINI, Rick JANSEN, Fernand LAVIGNE, Jean-Louis DUBOIS, Sylvain CASSORE, Mme Marie LINET, MM. Georges BEAUDOU, Mme Françoise GARNIER, MM. Patrick JOUANNETAUD, Guy MONTET, Christian CHIROL, Moïse BONNET, Bertrand JAYAT, Jean-Louis RIBET, Michel SARRE, Jean Louis BOURDEAU, Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Franck LETOUX, Cédric GEORGES, Yoann RUFFEL, Eric BOULESTEIX, Marcel BARTOUT, Mme Jacqueline LHOMME LEOMENT, Jean Marie MOREAU, Yves GAVINET, Christian LATOUILLE, Bertrand DESBORDES, André SOURY, Jean-Claude LATHIERE, Eric DOMBRAY, Mme Gwenaëlle PAILLOT, MM. Paul HURAUULT, Bruno DESSANE, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Louis GALTIER, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Alain FAVRAUD, Philippe LACROIX, Mme Chantal TARNAUD, Mme Elodie CLEMENT, MM. Jean-Pierre FRUGIER, Frédéric MECHIN, Pierre PETILLON, Anthony RICQ, Gilles ROQUES, Jean Michel AUFORT, Alain BOURION, Mmes Nathalie BUISSON, Sylvia COSTE, , MM. Bernard GLANDUS, Philippe JANICOT, Jean Marie MIGNOT, Guillaume RICHIGNAC, David CUETOR, Denis VARENNE, Jacques BLONDY, Thierry CHIBOIS, René PARAUD, Stéphane CHEVAL, Sébastien AUBOUR, Richard CRUVEILHER, Patrice CHAUVEL, Mme Séverine DUREISSEIX, M. Pierre ROUX, Mmes Annick BREUIL, Marie Odile MALOCHET, MM. Guillaume ANTENOR, Mmes Béatrice LOPEZ SUAREZ, Sylvie MOLINES, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Loïc GAYOT, Mme Corine LORNAC, MM. Eric GERVEIX, Mme Elisabeth MARETHEU, MM. Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, Simon CUILLERDIER, Mmes Marie-Agnès DELORT, Valérie DUMAINE, **membres du Comité Syndical.**

Pouvoirs : M. Loïc GAYOT à M. Fernand LAVIGNE, Mme Séverine DUREISSEIX à M. Maurice LEBOUTET, M. Guillaume ANTENOR à M. Rick JANSEN.

Secrétaire de séance : M. Guy MONTET.

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux d'extension et de renforcement du réseau de distribution d'eau potable sur les communes du Syndicat passé avec l'entreprise CISE TP en 2020 et pour une durée de quatre ans arrive à son terme en mai 2024.

Ces travaux concernent de petites interventions ponctuelles de plomberies, sécurité, petites extensions de réseau, équipements d'ouvrages sur le territoire syndical.

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que la délibération du Comité Syndical chargeant le Président de souscrire un marché déterminé, peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel de l'accord-cadre.

AR Prefecture

087-200080307-20230926-CS_2023_18-DE
Reçu le 02/10/2023

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2023-18

Séance du 26/09/2023

Marchés publics - Accord-cadre à bons de commande – Renforcements extensions programme 2024 -2028

Définition de l'étendue du besoin à satisfaire :

Ce marché concerne les travaux de fourniture et pose de conduite d'eau, robinetterie, fontainerie, branchements et accessoires nécessaires à l'extension et au renforcement du réseau de distribution d'eau potable sur le territoire du S.M.A.E.P. Vienne Briance Gorre. Les travaux concernent de petites interventions ponctuelles de plomberie, sécurité, petites extensions de réseau, équipements d'ouvrage sur le territoire syndical.

Le montant prévisionnel du marché :

Les opérations de renforcement et d'extensions du réseau de distribution d'eau potable représentent une dépense moyenne annuelle de 350 000,00 € H.T. sur les 59 communes du syndicat.

Au vu du programme prévisionnel présenté au Comité Syndical et les besoins identifiés sur le périmètre syndical, les travaux nécessaires à l'extension et au renforcement du réseau de distribution d'eau potable sont estimés à un montant total de 1 400 000,00 € H.T. sur une période de 4 ans.

Ce programme de travaux sera lancé sous la forme d'un Accord-Cadre à bons de commandes mono-attributaire pour une période de 1 (UN) an, suivi de trois périodes d'un an de tacite reconduction.

Procédure envisagée :

Monsieur le Président précise que la procédure utilisée sera l'appel d'offres ouvert. Le présent marché sera un marché de travaux passé en application de l'article L.2124-2 du code de la commande publique.

Considérant que l'accord-cadre à bons de commande permet à la collectivité de bénéficier d'une réactivité accrue lors de la survenance des besoins, aux prix déterminés par le marché public et en organisant une seule procédure de mise en concurrence des entreprises,

Considérant que le marché à bons de commande, attribué en 2020, pour ces mêmes types de travaux arrive à son terme en mai 2024 et qu'il est nécessaire de relancer une procédure pour assurer une continuité de travaux en fonction des besoins des usages du service,

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir une réactivité de qualité,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

Article 1 : d'autoriser le Président à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre de l'Accord-Cadre à bons de commandes mono-attributaire pour les travaux de fourniture et pose de conduites d'eau, robinetterie, fontainerie, branchements et accessoires nécessaires à l'extension et au renforcement du réseau de distribution d'eau potable sur le territoire du S.M.A.E.P. VIENNE BRIANCE GORRE et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer le marché à intervenir.

Article 3 : dit que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits aux budget 2024 à 2028 du syndicat.

VOTE

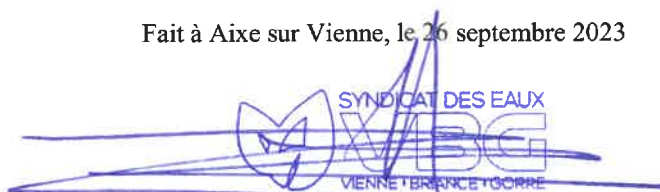
Pour : 76

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Fait à Aix sur Vienne, le 26 septembre 2023



Le Président, Maurice LEBOUTET

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

03/10/2023

AR Prefecture

087-200080307-20230926-CS_2023_18-DE
Reçu le 02/10/2023

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2023-19

Séance du 26/09/2023

Marchés publics - Accord-cadre à bons de commande – réhabilitation des équipements hydrauliques – Programme 2024-2028

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
117	73	3	76

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 13 septembre 2023, s'est réunie en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : Mme Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean DUCHAMBON, Jean Pierre GRANET, Christophe USCAIN, Didier CHARPENTIER, Jean Jacques LAMANT, Mme Marie AUFAURE, MM. Xavier ABBADIE, Pascal AUVERT, Serge CORREIA, Stéphane FAROUT, Bruno GAUBERT, Gaëtan GOUILLOUX, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Mme Christelle PEYROT, Jean-Claude SAINTONGE, Jacques BERNIS, Gaston CHASSAIN, Lucien DUROUSSEAUD, Alexandre GARNIER, Didier LEYRIS, Karl PERIGAUD, Alexandre PORTHEAULT, Philippe ROUGERIE, Bernard SAUVAGNAC, Pascal THEILLET, Manuel VERGER, Christian JULIEN, Serge DESBORDES, MME Elodie FEIFER, MM. Hubert DOUDET, Michel BAZIN, Lies SWIDERSKI, Frédéric LAPEYRONNIE, Vincent VENDRAMINI, Rick JANSEN, Fernand LAVIGNE, Jean-Louis DUBOIS, Sylvain CASSORE, Mme Marie LINET, MM. Georges BEAUDOU, Mme Françoise GARNIER, MM. Patrick JOUANNETAUD, Guy MONTET, Christian CHIROL, Moïse BONNET, Bertrand JAYAT, Jean-Louis RIBET, Michel SARRE, Jean Louis BOURDEAU, Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Franck LETOUX, Cédric GEORGES, Yoann RUFFEL, Eric BOULESTEIX, Marcel BARTOUT, Mme Jacqueline LHOMME LEOMENT, Jean Marie MOREAU, Yves GAVINET, Christian LATOUILLE, Bertrand DESBORDES, André SOURY, Jean-Claude LATHIERE, Eric DOMBRAY, Mme Gwenaëlle PAILLOT, MM. Paul HURAUULT, Bruno DESSANE, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Louis GALTIER, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Alain FAVRAUD, Philippe LACROIX, Mme Chantal TARNAUD, Mme Elodie CLEMENT, MM. Jean-Pierre FRUGIER, Frédéric MECHIN, Pierre PETILLON, Anthony RICQ, Gilles ROQUES, Jean Michel AUFORT, Alain BOURION, Mmes Nathalie BUISSON, Sylvia COSTE, , MM. Bernard GLANDUS, Philippe JANICOT, Jean Marie MIGNOT, Guillaume RICHIGNAC, David CUETOR, Denis VARENNE, Jacques BLONDY, Thierry CHIBOIS, René PARAUD, Stéphane CHEVAL, Sébastien AUBOUR, Richard CRUVEILHER, Patrice CHAUVEL, Mme Séverine DUREISSEIX, M. Pierre ROUX, Mmes Annick BREUIL, Marie Odile MALOCHET, MM. Guillaume ANTENOR, Mmes Béatrice LOPEZ SUAREZ, Sylvie MOLINES, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Loïc GAYOT, Mme Corine LORNAC, MM. Eric GERVEIX, Mme Elisabeth MARETHEU, MM. Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, Simon CUILLERDIER, Mmes Marie-Agnès DELORT, Valérie DUMAINE, membres du Comité Syndical.

Pouvoirs : M. Loïc GAYOT à M. Fernand LAVIGNE, Mme Séverine DUREISSEIX à M. Maurice LEBOUTET, M. Guillaume ANTENOR à M. Rick JANSEN.

Secrétaire de séance : M. Guy MONTET.

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que l'Accord Cadre à bons de commande pour le renouvellement des conduites de distribution passé en 2020 et pour une durée de quatre ans arrive à son terme début juin 2024. Ce marché concerne le programme annuel des opérations de réhabilitations des équipements. Au vu de l'étendue du territoire syndical, ces interventions sont priorisées en fonction de l'historique des casses, de l'état de vétusté du réseau de distribution. Ce programme de travaux permet de maintenir un taux de renouvellement suffisant de lutte contre les fuites.

AR Prefecture

087-200080307-20230926-CS_2023_19-DE
Reçu le 02/10/2023

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°CS_2023-19

Séance du 26/09/2023

Marchés publics - Accord-cadre à bons de commande – réhabilitation des équipements hydrauliques – Programme 2024-2028

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que la délibération du Comité Syndical chargeant le Président de souscrire un marché déterminé, peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel.

Définition de l'étendue du besoin à satisfaire :

Après recensement des problématiques réseaux (eau colorée, casses, temps de séjour, passage en domaine privé, insuffisance débit / pression) et des différents aménagements projetés sur le territoire syndical pour l'année 2024, une étude approfondie de chaque tronçon a été réalisée pour déterminer les zones de renouvellement prioritaires. Cette étude a été menée à partir de l'historique des casses et des plaintes des usagers sur la période 2019 – 2022. Le programme de renouvellement permet, outre le fait d'améliorer la qualité du service public de l'eau potable, de prévoir la coordination des travaux avec les différents concessionnaires afin de minimiser l'investissement sur le remblaiement et les réfections et de maintenir une qualité de réactivité de la collectivité sur le terrain.

Le montant prévisionnel du marché :

Au vu du programme et du planning prévisionnel établi et présenté au Comité Syndical, les travaux de réhabilitation des équipements hydrauliques sont estimés à un montant total de 8 300 000,00 € H.T. sur une période de 4 ans. Ce programme travaux sera lancé sous la forme d'un Accord-Cadre à bons de commandes mono-attributaire pour une période de 1 (UN) an, suivi de trois périodes d'un an de tacite reconduction, sans seuil minimum.

Procédure envisagée :

Monsieur le Président précise que la procédure utilisée sera l'appel d'offres ouvert. Le présent marché sera un marché de travaux passé en application de l'article L.2124-2 du code de la commande publique.

Considérant que l'accord-cadre à bons de commande permet à la collectivité de bénéficier d'une réactivité accrue lors de la survenance des besoins, aux prix déterminés par le marché public et en organisant une seule procédure de mise en concurrence des entreprises,

Considérant que le marché à bons de commande, passé en 2020, pour la réhabilitation des équipements hydrauliques, arrive à son terme en juin 2024 et qu'il est nécessaire de maintenir un taux de renouvellement des conduites d'eau potable en fonction des risques de défaillance et d'un programme prioritaire pluriannuel,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

Article 1 : d'autoriser le Président à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre de l'Accord-Cadre à bons de commandes mono-attributaire pour la réhabilitation des équipements hydrauliques et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer le marché à intervenir.

Article 3 : dit que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits aux Budgets Primitifs 2024 à 2028.

VOTE
Pour : 76
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Fait à Aix sur Vienne, le 26 septembre 2023



SYNDICAT DES EAUX
VAG
VIENNE BRANÇAY GORRE

Le Président, Maurice LEBOUTET

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

03/10/2023

AR Prefecture

087-200080307-20230926-CS_2023_19-DE
Reçu le 02/10/2023